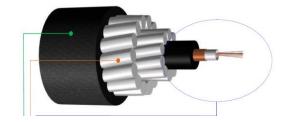
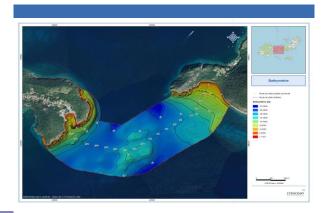
Câble Sous-marin à Fibres Optiques

Type: URC-1 DA4.2_5.0





RAPPORT

Installation et atterrage d'un câble sousmarin de télécommunication reliant les îles de Terre de Haut et Terre de Bas (Les Saintes)

Demande de concession du DPM en dehors des ports au titre de l'article L2124-5 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques

Juin 2022

GUADELOUPE DIGITAL



| GUADELOUPE DIGITAL | |
|--|--|
| INSTALLATION ET ATTERRAGE D'UN CABLE SOUS-MARIN DE TELECOMMUNICATION RELIANT LES ILES DE TERRE DE HAUT ET TERRE DE BAS (LES SAINTES)INSTALLATION ET ATTERRAGE D'UN CABLE SOUS-MARIN DE TELECOMMUNICATION RELIANT LES ILES DE TERRE DE HAUT ET TERRE DE BAS (LES SAINTES) | |
| | |
| | |
| | |
| | |
| | |
| | |
| | |
| | |
| | |
| | |
| | |
| | |
| | |
| | |
| | |
| | |
| | |
| | |
| | |
| | |
| | |
| | |
| | |
| | |
| | |
| | |
| | |

INSTALLATION ET ATTERRAGE D'UN CABLE SOUS-MARIN DE TELECOMMUNICATION RELIANT LES ILES DE TERRE DE HAUT ET TERRE DE BAS (LES SAINTES)

CLIENT: Guadeloupe Digital

| COORDONNÉES | 42 rue Henri Becquerel 97122 BAIE-MAHAULT Tel. +33 (0)1 86 52 67 49 / +33 (0)6 26 10 51 35 |
|---------------|--|
| INTERLOCUTEUR | Monsieur Eric DUVEZIN Resp. Déploiement Guadeloupe Digital XP FIBRE Eric.duvezin@xpfibre.com |

CREOCEAN

| COORDONNÉES | 1 Lotissement les Mussendas Plaisance 97122 BAIE-MAHAULT Tél.: 05 90 41 16 88 E-mail: caraibes@creocean.fr |
|---------------|--|
| INTERLOCUTEUR | Monsieur Florian LABADIE Tél.: 06 90 15 78 24 E-mail: labadie@creocean.fr |

RAPPORT

| TITRE | Installation et atterrage d'un câble sous-marin de télécommunication reliant les îles de Terre de Haut et Terre de Bas (Les Saintes) Demande de concession du DPM en dehors des ports au titre de l'article L2124-5 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques |
|-----------------------|--|
| N° DE COMMANDE | - |
| NOMBRE DE PAGES TOTAL | 95 |
| NOMBRE D'ANNEXE | 1 |

VERSION

| RÉFÉRENCE | VERSION | DATE | REDACTEU R | CONTRÔLE QUALITE |
|-----------|---------|------------|---------------|---------------------|
| 220244 | V1 | 24/05/2022 | FLA | EDS/BDG |

INSTALLATION ET ATTERRAGE D'UN CABLE SOUS-MARIN DE TELECOMMUNICATION RELIANT LES ILES DE TERRE DE HAUT ET TERRE DE BAS (LES SAINTES)

Sommaire

| Préambule | 1 |
|--|--------|
| Pièce 1 : Lettre sollicitant l'occupation du domaine public maritime | 3 |
| Pièce 2 : Identification du demandeur | 5 |
| 1. Nom du demandeur | 5 |
| 2. Adresse du demandeur | 5 |
| 3. Numéro SIRET du demandeur | 5 |
| Pièce 3 : Avis de publicité | 7 |
| Pièce 3 : Résumé Non Technique | 11 |
| 4. Présentation succincte de l'opération Erreur ! Signet non dé | éfini. |
| 5. Présentation succincte de l'opération | 11 |
| 6. Résumé de l'état initial | 12 |
| 7. Résumé des incidences du projet | 15 |
| 8. Résumé des moyens de surveillance et de suivi | 18 |
| Pièce 4 : Plan de situation | 20 |
| 9. Localisation des travaux | 20 |
| 9.1. Localisation du tracé du câble sous-marin | 20 |
| 9.2. Localisation de l'atterrage sur Terre-de-Haut | 21 |
| 9.3. Localisation de l'atterrage sur Terre-de-Bas | 23 |
| 10. Plan cadastraux | 25 |
| Pièce 4 : Destination, nature et coût des travaux | 28 |
| 10.1. Description des installations | 28 |
| 10.1.1. Description des coques de protection marines | 28 |
| 10.1.4. Terre de Bas | 33 |
| 10.2. Déroulement des travaux | 34 |
| 10.2.1. Travaux préparatoires | 34 |
| 10.2.2. Déploiement du câble en mer | 35 |
| 10.2.3. L'atterrage du câble | 37 |
| 10.2.4. L'ensouillage du câble | 38 |
| 10.1. Modalités de maintenance | 38 |
| 10.2. Montant des travaux | 40 |

| Pièce 4 : Document d'incidences | 42 |
|--|------------|
| 11. Description de l'état initial de la zone concernée par le projet et in environnementales | |
| 11.1. Climatologie générale | 42 |
| 11.2. Ressources en eau – Eaux souterraines | 43 |
| 11.3. Écoulement des eaux - Réseau hydrographique superficiel | 43 |
| 11.4. Milieu physique | 43 |
| 11.4.1. Géomorphologie et nature des fonds | 43 |
| 11.4.2. Bathymétrie | 44 |
| 11.4.3. Hydrodynamisme | 46 |
| 11.4.4. Dynamique sédimentaire | 48 |
| 11.4.5. Qualité des eaux | 48 |
| 11.4.6. Qualité des sédiments | 50 |
| 11.5. Milieu biologique | 51 |
| 11.5.1. Herbiers et coraux en zone côtière | 51 |
| 11.5.2. Tortues marines | 56 |
| 11.5.3. Mammifères marins | 60 |
| 11.5.4. Oiseaux marins | 62 |
| 11.5.5. Conclusions sur les incidences sur le milieu biologique | 63 |
| 11.6. Espaces protégés et d'intérêt écologique | 65 |
| 11.7. Activités et usages | 67 |
| 11.7.1. Trafic maritime | 67 |
| 11.7.2. Pêche professionnelle | 67 |
| 11.7.3. Autres câbles (télécommunication) et conduites | 68 |
| 11.7.4. Activités de loisirs | 69 |
| 11.7.5. Cadre de vie | 69 |
| 11.8. Mesures d'accompagnement | 70 |
| 11.8.1. Suivi renforcé de l'activité de ponte avant et pendant les travaux (MA1 |)70 |
| 11.9. Mesures prévues pour éviter les incidences du projet | 70 |
| 11.9.1. Evitement des nids détectés lors de la réalisation de la tranchée (ME1 |)70 |
| 11.9.2. Evitement des colonies coralliennes protégées lors de la pose du câbl | e (ME2).70 |
| 11.10. Mesures prévues pour réduire les incidences du projet | 71 |
| 11.10.1. Profondeur et largeur des installations des ouvrages sur la plage (Mi | R1)71 |

INSTALLATION ET ATTERRAGE D'UN CABLE SOUS-MARIN DE TELECOMMUNICATION RELIANT LES ILES DE TERRE DE HAUT ET TERRE DE BAS (LES SAINTES)

| | 11.10.2. Réalisation des travaux uniquement de tranchée sur une seule journée (M | , |
|--------------|--|------|
| | 11.10.3. Définition d'un plan de circulation des engins de chantier (de faible tonna (MR3) | age) |
| | 11.10.4. Pose du câble sur le fond sans ensouillage (MR4) | 71 |
| | 11.10.5. Limitation des gênes occasionnées par les travaux et des risques pour la sécu des personnes | |
| | Moyens d'intervention en cas d'incident ou d'accident et moyens veillance | |
| 12. 1 | 1. Prise en compte des préoccupations environnementales | . 72 |
| | 12.1.1. Réduction du risque de pollution accidentelle | 72 |
| | 12.1.2. Gestion des déchets | 72 |
| | 12.1.3. Respect des engagements environnementaux | 73 |
| 12.2 | 2. Informations des usagers | . 73 |
| 13. | Éléments graphiques utiles à la compréhension des pièces du dossier | . 73 |
| 14. | Bibliographie | . 74 |
| | Webographie | |
| Anr | nexe | . 76 |

INSTALLATION ET ATTERRAGE D'UN CABLE SOUS-MARIN DE TELECOMMUNICATION RELIANT LES ILES DE TERRE DE HAUT ET TERRE DE BAS (LES SAINTES)

Liste des Figures

| Figure 1 : Illustration-type des travaux en partie terrestre (Terre-de-Haut, Les Saintes) | 12 |
|---|----|
| Figure 2 : Plan de localisation du futur câble, avec le métré associé (départ considéré depu Krawen)2 | |
| Figure 3 : Vue aérienne de la plage de Crawen (Terre-de-Haut, Les Saintes)2 | 22 |
| Figure 4 : Vue aérienne de l'anse des Mûriers et du port maritime (Terre-de-Bas, les Saintes). 2 | 24 |
| Figure 5 : Plan de l'atterrage sur l'Anse des Mûriers (Terre-de-Bas, Les Saintes) | 25 |
| Figure 6 : Intérieur d'une chambre-plage et bride d'ancrage d'un câble | 30 |
| Figure 7 : Profil en coupe type de l'arrivée d'un câble d'atterrage | 30 |
| Figure 8 : Plan de l'atterrage (Terre-de-Haut, Les Saintes) | 31 |
| Figure 9 : Illustration des travaux déjà effectués (Terre-de-Haut, Les Saintes) | 32 |
| Figure 10 : Chambre plage Terre-de-Haut (Crawen) | 32 |
| Figure 11 : Plan de l'atterrage sur l'Anse des Mûriers (Terre-de-Bas, Les Saintes) | 33 |
| Figure 12 : Chambre plage de Terre-de-Bas | 34 |
| Figure 13 : Exemple d'illustrations de l'installation de conduites d'accueil en haut de plage (gauche), puis de conduites dégagées à l'occasion de travaux préparatoires à la réception d'u câble (à droite) | ùn |
| Figure 14 : Navire câblier au cours d'une opération d'atterrage | 36 |
| Figure 15 : Navire câblier au cours d'une opération d'atterrage | 36 |
| Figure 16 : Intérieur d'une chambre de plage | 36 |
| Figure 17 : Tirage du câble en flottaison par navire annexe et câble (à gauche) et câble e flottaison à l'aide | |
| Figure 18 - Procédure d'installation des coques de protection sur le câble | 38 |
| Figure 19 : Calendrier de réalisation des travaux | 39 |
| Figure 20 : Diagramme climatique de Terre-de-Haut4 | 42 |
| Figure 21 : Géomorphologie récifale (05/2011) (dans AAMP, 2013)4 | 44 |
| Figure 22 : Bathymétrie autour de la zone de travaux (CREOCEAN, 2022, d'après LITTO 3D) 4 | 45 |
| Figure 23 : Profil bathymétrique en coupe le long du tracé (AMAYA, 2022) | 46 |

| Figure 24 : Fonctionnement océanographique schématique entre décembre et mai (saison sèche). Synthèse des connaissances sur le milieu marin de Guadeloupe46 |
|--|
| Figure 25 : Roses de courant autour de la Guadeloupe issues des données du modèle Mercator sur 3 ans (2013-2015). La direction indiquée correspond à celle vers laquelle porte le courant. |
| Figure 26 : Localisation des communautés coralliennes aux Saintes (Source : AAMP, 2013) 51 |
| Figure 27 : Cartographie des biocénoses benthiques sur la zone des Saintes (AAMP, 2011) 52 |
| Figure 28 : Cartographie des biocénoses marines sur la zone de travaux des Saintes 53 |
| Figure 29 : Photographies des herbiers présents sur le secteur de Crawen 54 |
| Figure 30 : Herbiers d'Halophila stipulacea55 |
| Figure 31 : Illustrations du peuplement et des espèces principales du Haut-fond 53 |
| Figure 32 : Synthèse des connaissances sur les sites de ponte de tortues marines en Guadeloupe |
| Figure 33 : Synthèse 2019 des activités de ponte en Guadeloupe (https://www.tortues-marines-antilles.org/_files/ugd/891b35_f76c167324df4d3da97cf7aff03300ad.pdf) |
| Figure 34 : Calendrier des activités de ponte de tortues marines en Guadeloupe (source : https://www.tortues-marines-antilles.org/connaitre-les-tortues-marines) |
| Figure 35 : Répartition géographique des observations d'odontocètes en Guadeloupe (Source : AAMP,2013) |
| Figure 36 : Répartition géographique des observations de mysticètes en Guadeloupe (Source : AAMP,2013)61 |
| Figure 37 : Répartition géographique des observations d'oiseaux marins en Guadeloupe (Source : AAMP,2013) |
| Figure 38 : Espaces protégés ou inventoriés aux Saintes 66 |
| Figure 39 : Localisation des câbles/conduites existants et le futur tracé (FO 2022) |

INSTALLATION ET ATTERRAGE D'UN CABLE SOUS-MARIN DE TELECOMMUNICATION RELIANT LES ILES DE TERRE DE HAUT ET TERRE DE BAS (LES SAINTES)

Liste des tableaux

| Tableau 1 : Coordonnées géographiques des différents points le long du tracé du | câble 21 |
|--|----------|
| Tableau 2 : Coordonnées de la chambre de plage sur Terre-de-Bas (WGS84-Gé Latitude/Longitude) | |
| Tableau 3 : Phasage des travaux (en rouge, les travaux restants) | 39 |
| Tableau 4 : Coût des travaux | 40 |
| Tableau 5 : Classement des eaux de baignades de la plage | 49 |
| Tableau 6 · Liste des espèces coralliennes et ichtvologiques recensées | 54 |

INSTALLATION ET ATTERRAGE D'UN CABLE SOUS-MARIN DE TELECOMMUNICATION RELIANT LES ILES DE TERRE DE HAUT ET TERRE DE BAS (LES SAINTES)

Préambule

Le projet entre dans le cadre du Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique (SDTAN). En liaison avec la Préfecture de Région et les Communes de Guadeloupe, l'objectif du SDTAN est de rendre éligible, à l'horizon 10 ans, 80% des foyers et entreprises de Guadeloupe au très haut débit 100Mbit/s et de garantir une couverture complète du territoire par une combinaison de technologies.

Ce schéma directeur comprend un plan d'investissement pour parvenir à cet objectif d'aménagement numérique du territoire. La desserte par câble sous-marin des lles des Saintes fait partie intégrante de ce plan d'investissement.

La Région Guadeloupe a lancé un projet de réseau d'initiative publique (RIP) pour raccorder les locaux non concernés par les initiatives privées.

L'entreprise SFR FTTH a été choisie par la Région dans le cadre d'une délégation de service public concessive signée le 4 septembre 2019, lui délégant le financement, la conception, l'exploitation et la maintenance du réseau public.

Ces missions seront réalisées par la filiale locale de SFR FTTH : Guadeloupe Digital

Le projet est l'installation d'un système de câble sous-marin de fibre optique à Très Haut Débit d'environ 1840 m assurant la connexion entre les îles principales des Saintes (Terre de Haut et Terre de Bas).

Cette infrastructure présente de nombreux avantages, notamment :

- De grandes capacités de transmission, permettant d'accompagner la croissance des besoins en télécommunication pour plusieurs décennies,
- La meilleure garantie pour résister aux aléas climatiques (par rapport à une infrastructure hertzienne),
- Pas d'impact sur le paysage. Le câble sera enterré sur les sites d'atterrissement et posé en mer. Il évitera les zones protégées.

Conformément à l'article R.214-1 du Code de l'Environnement, les travaux de pose et d'immersion de câbles sous-marins sont soumis au régime d'autorisation ou de déclaration en application des articles L214-1 à L-214-6 du Code de l'Environnement, en tant qu'activité de « autres ouvrages réalisés en contact avec le milieu marin et ayant une incidence directe sur le milieu marin »

Le régime, autorisation ou déclaration, est déterminé en considérant le montant des travaux ayant une incidence directe sur le milieu marin.

Au regard du montant prévu (476 000€), les travaux de pose et d'immersion du câble sous-marin entre Terre de Haut et Terre de Bas sont soumis au régime de Déclaration.

Ils sont soumis à la procédure préalable d'étude au « cas par cas » (demande en cours d'instruction).

Ils nécessitent également un passage en enquête publique au titre de l'article R.123-1 du Code de l'Environnement, du fait de leur concordance avec la rubrique n°10 du tableau annexé à l'article R.122-2 du Code de l'Environnement.

Le présent document constitue donc le dossier de demande de concession du Domaine Public Maritime des aménagements maritimes sur les communes de Terre-de-Haut et de Terre-de-Bas (Guadeloupe).

INSTALLATION ET ATTERRAGE D'UN CABLE SOUS-MARIN DE TELECOMMUNICATION RELIANT LES ILES DE TERRE DE HAUT ET TERRE DE BAS (LES SAINTES)INSTALLATION ET ATTERRAGE D'UN CABLE SOUS-MARIN DE TELECOMMUNICATION RELIANT LES ILES DE TERRE DE HAUT ET TERRE DE BAS (LES SAINTES)

Pièce 1 : Lettre de demande d'autorisation de concession

INSTALLATION ET ATTERRAGE D'UN CABLE SOUS-MARIN DE TELECOMMUNICATION RELIANT LES ILES DE TERRE DE HAUT ET TERRE DE BAS (LES SAINTES)

Pièce 1 : Lettre sollicitant l'occupation du domaine public maritime

Demande d'autorisation d'occupation temporaire du domaine public maritime

Guadeloupe DIGITAL, Représenté par Alain MORALES 42 Rue Henri Becquerel Zone de Jarry, 97122 Baie-Mahault

> A l'attention des Services instructeurs de la DEAL Aménagement du Territoire et Organisation du Littoral Cellule Gestion de l'espace Littoral

Madame, Monsieur

Nous avons l'honneur de solliciter votre autorisation pour <u>une concession d'utilisation du</u> <u>domaine public maritime pour l'implantation d'une liaison sous-marine permettant le raccordement par fibre optique de l'île de Terre-de-Bas, depuis la plage de Krawen (Terre de Haut).</u>

Nous avons compris que l'autorisation d'occupation du domaine public est :

- * personnelle : elle ne peut être ni cédée, ni sous-louée, ni vendue à l'occasion d'une mutation du commerce ;
- * précaire : elle n'est valable que pour une durée déterminée (pour une période de 30 ans) ;
- * révocable : elle peut être suspendue ou retirée à tout moment, sans préavis, ni indemnité, notamment pour faciliter l'exécution de travaux ou le déroulement d'une manifestation.

Nous nous engageons à nous conformer aux règlements en vigueur et notamment :

- ne créer aucune gêne pour la circulation du public, notamment les personnes à mobilité réduite ou déficientes visuellement, ou pour les véhicules de secours;
- laisser libre accès aux immeubles voisins et préserver la tranquillité des riverains ;
- assurer la propreté du site et sa remise en état en fin de période.

Nous nous engageons à nous acquitter des droits de voirie correspondants. La présente demande ne vaut pas autorisation.

Dans l'attente d'une réponse favorable de votre part, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur l'assurance de nos sentiments distingués.

A .Baie-Mahault, le 06/05/2022

Le président



INSTALLATION ET ATTERRAGE D'UN CABLE SOUS-MARIN DE TELECOMMUNICATION RELIANT LES ILES DE TERRE DE HAUT ET TERRE DE BAS (LES SAINTES)

Pièce 2 : Identification du demandeur

1. Nom du demandeur

Le demandeur, porteur du projet est :

GUADELOUPE DIGITAL, représentée par :

Alain Morales Directeur Général GUADELOUPE DIGITAL



2. Adresse du demandeur

L'adresse du demandeur est la suivante :

42 Rue Henri Becquerel

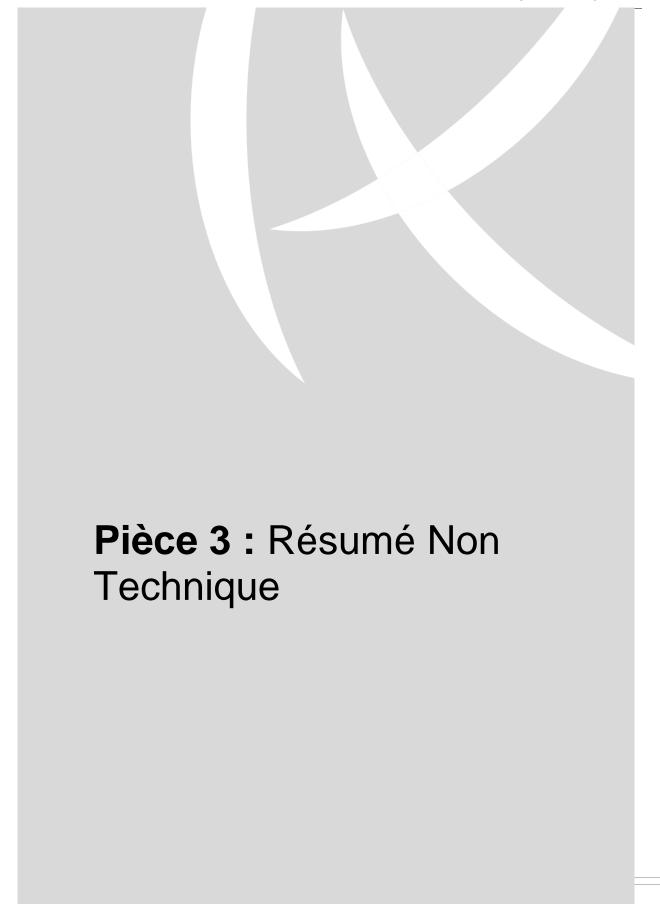
Zone de Jarry

97122 Baie-Mahault

3. Numéro SIRET du demandeur

Le numéro SIRET du demandeur est le suivant :

879 400 307 00028 - RCS de Pointe A Pitre



INSTALLATION ET ATTERRAGE D'UN CABLE SOUS-MARIN DE TELECOMMUNICATION RELIANT LES ILES DE TERRE DE HAUT ET TERRE DE BAS (LES SAINTES)

Pièce 3 : Avis de publicité

Les avis de publicité ci-dessous ont également été envoyés à la DEAL, accompagnés du courrier cidessous.

SAS ITP NETWORKS Immeuble ACTUALIS 44 rue Henri Becquerel 97 122 BAIE MAHAULT

> DEAL/PACT/AGT/cellule GEL ZAC de Dothémare II BP. 368 97138 LES ABYMES

Baie Mahault, le : 14 Mars 2022

A l'attention de Mme Nadine LEPIERRE

Réf: 22-003

Madame,

Suite à votre courrier en date du 27 janvier 2022, je vous adresse deux exemplaires de la parution de notre publication.

- Edition LE PROBANT, en page 11
- Edition France ANTILLES, en page 29

Concernant l'étude d'impact ou la demande d'examen au cas par cas, nous avons mandaté la société CREOCEAN, en la personne de Mr Florian LABADIE.

Nous sommes en relation avec Mme Muriel REGARD- ALCHAKKIF de la DEAL, chargée de mission police des eaux marines au service des ressources naturelles- Pole eau.

Je reste à votre disposition, pour des plus amples informations, au 06 90 75 93 00

Cordialement

Jean-Paul PORCON PRESIDENT

INSTALLATION ET ATTERRAGE D'UN CABLE SOUS-MARIN DE TELECOMMUNICATION RELIANT LES ILES DE TERRE DE HAUT ET TERRE DE BAS (LES SAINTES)INSTALLATION ET ATTERRAGE D'UN CABLE SOUS-MARIN DE TELECOMMUNICATION RELIANT LES ILES DE TERRE DE HAUT ET TERRE DE BAS (LES SAINTES)



Avis publié dans France Antilles le 13 février 2022

INSTALLATION ET ATTERRAGE D'UN CABLE SOUS-MARIN DE TELECOMMUNICATION RELIANT LES ILES DE TERRE DE HAUT ET TERRE DE BAS (LES SAINTES)

Annonces Légales

Arrêté SG/DCL/BRGE du 20 Décembre 2021 portant la liste des journaux habilités à recevoir les annonces judiciaires et légales pour l'année 2022 dans le département de la Guadeloupe. En vertu de cet arrêté, le tarif appliqué est conforme à l'arrêté du 19 novembre 2021

Date et heure limite de réception des pils: 25 février 2022 - 12:00
Présentation des offres par catalogue électronique : Interdite Réduction du nombre de candidats : Non
Possibilité d'attribution sans négociation : Out l'achateur exige la présentations de variantes : Non identification des catégories d'achateur intervenant (s' accord - actre) : Chitères d'attribution : Code (Per principal : 452:33 14 1 Description supplémentaire : III-2.3) Issu d'avécution : Basse-Tierre. Iliu-4 Description des prestations : Travanté du marché : Gestion du disposition des échanges et débroussallage et de sécurisation des échanges et débroussallage et de sécurisation des échanges et distribution critères énencés et-desseus : Préside de qualité : Pondération : 55 %

Non La consultation prévoit une réservation de tout ou partie du marché : Non Marché alloti : Non

FC06691



AVIS DE MARCHÉ

Directive 2014/24/UE Le présent avis constitue un appel à la

Section I : Pouvoir adjudicateur L1) NOM ET ADRESSES

L1) NOM ET ADRESSES NESSENTIONAL NESSENTIONAL RÉGION GUARDIONE, Numéro national d'identification : 23971001500029, avenue Paul LACAVE Pott Paris, Pointis de confact : Frantz VERVERT, 97100, Bassentere, Talléphone : (+69) 05 90 80 97 41, Courriei : fiververtéregionguadeloupe.fr, Code NUTS : FR

Courriel: fververt@regfonguadeloupe.fr, Code NUTS:FR Adresse(s) internet: Adresse principale: http://www.region-guadeloupe.fr

guardioupe in du profil acheteur : http://www.aguadeloupe.com [2] PROCEDURE CONJOINTE : 13] COMMUNICATION Las documents du marché sont disponibles graultement en accés direct non restraint et compilet, à l'adresse : http://www.aguadeloupe.com/formations-compfilementaires peuvent être obtenues : le ou les point[s] de contact susmentionnésse.

iomionne(s) Les offres ou les demandes de parti-lipation doivent être envoyées : par de électronique à l'adresse :

http://www.eguadeloupe.com (.4) TYPE DE POUVOIR ADJUDICATEUR Autorité régionale ou locale LS) ACTIVITÉ PRINCIPALE

LS) ACTIVITE PHINCIPALE
Services généraux des administration
biliques
Section II : Objet
II.1) ÉTENDUE DU MARCHÉ

II.1) initials: Travaux de sécurisatir de II.1) initials: Travaux de sécurisatir de II.1) initials: Travaux de sécurisatir de II.1) control de d'Eucardon sans sufu. Numáno de ráference: II.1.2) Code CPV principal: 1.1.2 Code CPV principal: 2.1.23141 Descriptour fixelpal: 4523141 Descriptour fixelpal: 4523141 Travaux.

II.1.3) Type services and the services are services and the services and the services and the services are services and the services and the services and the services are services and the services and the services are services and the services and the services are services are services and the services are services are services and Ce marché est divisé en lots : oul il est possible de soumettre des offres

Intervenant jul accord-cadroj:
Critáres d'attribution de marché
intitulé du marché
intitulé du marché l'estroine du disposiil "Chépus Tic."
Il Capital principal d'exècution du disposil'estroine de principal escuribilità d'exècution de disposiDescription succincte du marché La
prestion du dispositif "chéques Tic".
Lieu principal d'exècution du marché La
principal d'exècution de solution des changeurs
1.12-4) Description des prestations : Tiva
source disposition s'intervent des contentions entre d'exècution : alsoure
1.12-4) Description des prestations : Tiva
sucur disposition s'intervent
1.12-4) Description des prestations : Tiva
sucur disposition s'intervent
1.12-4) Description des prestations : Tiva
sucur disposition s'intervent
1.12-4) Description des prestations : Tiva
sucur disposition des échangeurs
1.12-4) Description des prestations : Tiva
sucur disposition des échangeurs
1.12-4) Description des prestations : Tiva
sucur disposition : Tiva
1.12-4) Description des prestations : Tiva
sucur disposition : Tiva
1.12-4) Description des prestations : Tiva
sucur disposition : Tiva
1.12-4) Description des échangeurs
1.2-4) Description des échangeurs
1.2-4) Description des é

an ou du systeme d'acquisition oyna-mique. Durâs en mois : 12. Ce marché peut faire l'objet d'une re-conduction : oui. Description des modalités ou du calan-drier des reconductions : Reconduction la-

à participer Critères objectifs de limitation du nom-bre de candidats :

e de candicate : II.2.10) Variantes Des variantes seront prises en considé-

ration : non II.2.11) Information sur les options

Options : non II.2.12) Informations sur les catalogues

dectroites au de la constitución de la constitución

L2 DESCRIPTION
IL2 1) Initiulé : Travaux de sécurisation es échangeurs zone Grande-Terre.
Lot n° : 5

Lot n°: Š II.2.2 Codels CPV additionnel(s) Code CPV principal : 48233141 Descriptour supplémentaire : II.2.5 Lieu d'exécution Codé NUTS : FR Lieu principal d'exécution : Grande-orse

erre. II.2.4] Description des prestations : Tra-aux de sécurisation des échangeurs zone

vaux di socurisation des échangeurs zone Gran 25 intières d'attribution critères énoncés d'dessous Critère de qualité 1. Valeur technique / Pondération : 65 % 2. Performance de l'Insertion profes-sionnelle / Pondération : 10 % Prix : 1. Prix / Pondération : 55 % 8.2.0 (Valeur estimée Valeur horis TVA : 100 000 euros 8.2.7) Detre du marché, de l'accord-ca-dra ou du système d'acquisition dyna-nique

dra ou du systeme d'acquisition dyna-mique Durâs en mois : 12 Ce marché peut faire l'objet d'une re-conduction : oui Description des modalités ou du calen-drier des reconductions : Reconduction ta-

dier des reconductions : reconsiderations sur les limites sourissionnaire est tenu de maintei offre :

a concernant le nombre de candidats invités :

a participer :

Crititates objectifs de limitation du nombre de candidats :

IMMIL 2.9 | Informations sur les limites de candidats invités :

Outre en mois : 6 (A compter de limite de réception des offres) :

IMMIL 2.7 | Vertantes :

IMMIL 2.7 |

Tation : non

I.2.11) Information sur les options
Options : non
II.2.12) Informations sur les catalogues
Abentrophouse actroniques (1.2.13) information sur les fonds de

III.13] Information sur les fonds de l'Union européanne. Le contrat s'inscrit dans un projet/programme finance par des fonds de l'Union européanne : non identification du projet :
II.2.14] Informations complémentaires :
Mots descripteurs : Prestations de serMots descripteurs : Prestations de ser-

Vices
Section III : Renseignements d'ordre juridique, économiqüe, financier et technique
III.1) CONDITIONS DE PARTICIPATION
III.1.1) Habilitation à exercer l'actività professionnelle, y compris exigences relatives à l'incerption au legistre du commerce ou de la profession.
Lista et description succincte des conditions: Vibri régisment de la consultation.
III.1.2) Capacité économique et financière

Critères de sélection tels que me Critères de sélection tels que mention-nés dans les documents de la consultation Liste et description succincle des ci-tères de sélection : Niveau(x) spécifique(s) minimal/mini-maux exigé(s) : III.1.3) Capacité technique et profession-nelle.

Critères de sélection tels que men lon-nés dans les documents de la consultation nás dans los documents de la consultation Liste et description succincte des cri-tères de sélection, indication des informa-fiors et documents regules Niveau(x) spécifique(s) minimal/min-maux exigés! III.1.5) informations sur les marchés ré-servés:

III.2) CONDITIONS LIÉES AU MARCHÉ III.2.1) Information relative à la profes

sion Răfărences des dispositions législatives, réglementaires ou administratives applica-bles : III.2.2) Conditions particulières d'exécu-

ill.2.3) informations sur les membres du personnel responsables de l'exécution du

III.2.3) Information see l'exécution du marché.
III.2.4) Marché éligible au MPS
La transmission di la vérification des documents de candidatures peut être effectuée par le dispositif Marché public simplifié sur présentation du numéro de SIRET :
NON production.

ON Section IV : Procédure IV.1) DESCRIPTION IV.1.1) Type de procédure Procédure ouverte IV.1.3) Informations sur l'accord-cadre

ou le système d'acquisition dynamique Le marché implique la mise en place d'un accord-partre

d'un accord-cadre Accord-cadre avec plusieurs opérateurs Nombre maximal envisagé de partici-pants à l'accord-cadre : 3 Dans le cas d'accords-cadres - justifica-

Daris la casa d'ascolèr-cadres - Justifica-tion de la constant quatra arc in est de la constant quatra de la constant qu

MINISTRATE

W2.1) Publication antérieure relative à la présente procédure
Numéro de l'avis au JO série S:

W2.2] Date limite de réception des offres ou des demandes de participation
7 mars 2022 - 12:00

W2.3) Date d'envol estimée des invitations à sourrissionner ou à participer aux
candidats sélectionnas.

Date : IV.2.4] Langue(s) pouvant être utilisée(s) ans l'offre ou la demande de participation

français IV.2.6) Délai minimal pendant lequel le oumissionnaire est tenu de maintenir son

Ou Durée en mois : 6 (A compter de la date limite de réception des offres) IV.2.7) Modalité d'ouverture des offres Date : 8 mars 2022 - 12:00 Lieu : Basse-

Date : 6 mais 2022 - 1200 Terre. Informations sur les personnes autori-sées et les modalités d'ouverture : Section VI : Renseignements complé-

nentaires VI.1) RENOUVELLEMENT Il né s'agit pas d'un marc

untes VI.4) PROCÉDURES DE RECOURS VI.4.1) Instance chargée des procédures e recours : Tribunal administratif de Gual aloupe, 6, rue Victor HUGUES, 97100, asse-Terre, F, Téléphone : (+69) 05 90 81 45 38, Courriel : groffe la-basse-terre@ju-radm.fr, Adresse litternet : http://www.guadeloupe tribuna

AVIS AU PUBLIC COMMUNES DE Terre de Haut et Terre de Bas

La société GUADELOUPE DIGITAL La società GUADELOUPE DIGITAL domicillà 42 Pau Henri Beoqueral Zone de
Jarry 97122 Bale-Mahault représenté par
Morfelseur Lonei RECORIEET - Sollibre
l'occupation du domaine public martime,
sis à TERRE DE HAUT, parcola cadastrise
N°000 Al 0003 di sis à TERRE DE BAS,
parcola cadastrise s'oco AE 0107 en vus
parcola cadastrise N°000 AE 0107 en vus
lavres optiques.

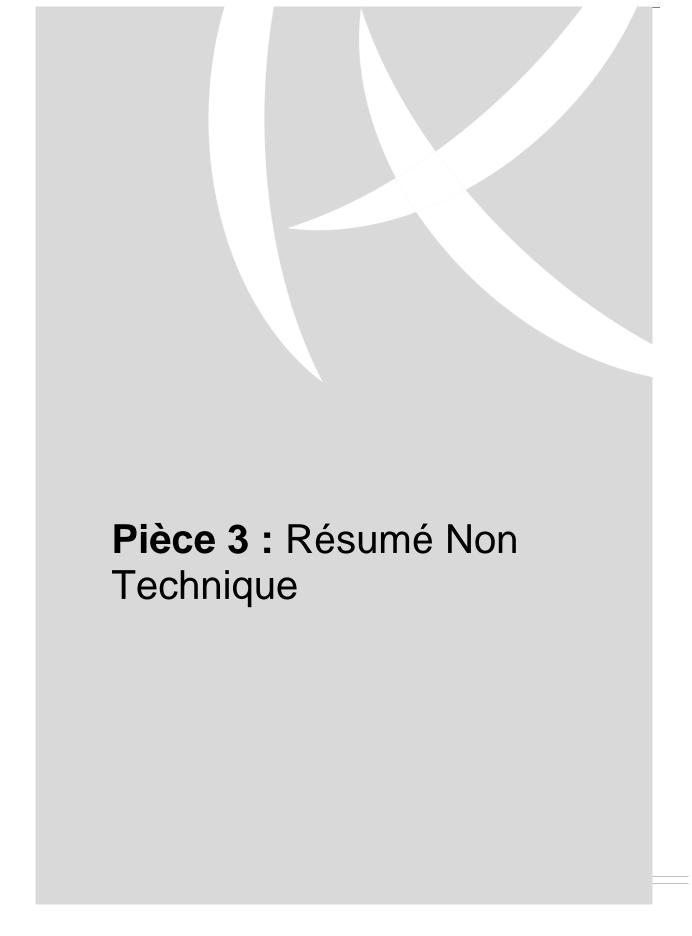
Vous voulez lire

Abonnez-vous en ligne!

7 jours sur 7

Paiement sé curi sé

Vendredi 11 Février 2022 Page 9 Le Probant Nº 914



INSTALLATION ET ATTERRAGE D'UN CABLE SOUS-MARIN DE TELECOMMUNICATION RELIANT LES ILES DE TERRE DE HAUT ET TERRE DE BAS (LES SAINTES)

Pièce 3 : Résumé Non Technique

Les pièces exigées par cette procédure pouvant être complexes et volumineuses, la loi prévoit qu'un résumé non technique accompagne le dossier et notamment la pièce intitulée « Etude d'incidences ». Ce document, volontairement succinct, présente donc le projet, ses impacts et les mesures prises pour les réduire ou les compenser. Pour une information plus complète, il convient de se référer au reste du

Le présent chapitre constitue le résumé non technique de l'étude d'impacts des travaux sur l'environnement.

4. Présentation succincte de l'opération

Le projet est situé entre les communes littorales de Terre-de-Haut et Terre-de-Bas (Les Saintes). Le projet de câble de télécommunication traverse les fonds marins, sur 2036 mètres environ entre les deux îles au niveau de la Passe du Sud (selon carte SHOM).

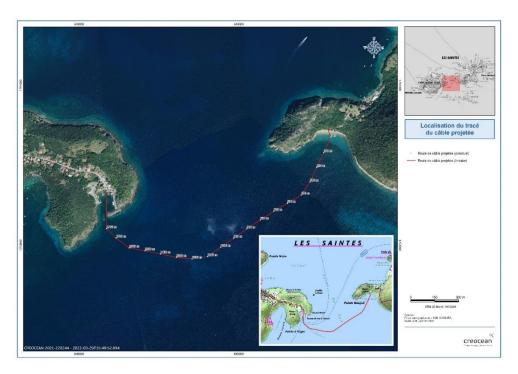


Figure 1:Localisation du futur tracé

Au-delà des zones marines, le câble traverse le rivage pour se relier à 2 infrastructures terrestres. Une fois à terre, il est raccordé à un premier bloc d'atterrage (en milieu de plage) puis dans une chambreplage côté Terre de Bas et côté Terre de Haut. Ces chambres de plage de raccordement sont déjà installées. Seules restent les opérations d'atterrage entre l'arrivée du câble par la mer et le premier bloc d'atterrage en milieu de plage.

Ainsi, les travaux consistent :

- sur la partie marine : à positionner le câble sur le fond marin et à l'ancrer sur le fond (ancres à vis) lorsque cela est nécessaire, dans les zones de forts courants.
- sur la partie terrestre : à réaliser une tranchée entre le milieu de plage et le rivage pour y positionner le câble de communication, le faire passer dans le premier bloc d'atterrage (milieu

INSTALLATION ET ATTERRAGE D'UN CABLE SOUS-MARIN DE TELECOMMUNICATION RELIANT LES ILES DE TERRE DE HAUT ET TERRE DE BAS (LES SAINTES)INSTALLATION ET ATTERRAGE D'UN CABLE SOUS-MARIN DE TELECOMMUNICATION RELIANT LES ILES DE TERRE DE HAUT ET TERRE DE BAS (LES SAINTES)

de plage) et de venir le connecter à la chambre de plage. Cette opération doit se dérouler aux deux extrémités du câble. Du côté de la plage de Crawen, la tranchée à réaliser est d'environ 10-15m de long sur 2-3m de large. Du côté de l'Anse des Mûriers, celle-ci est plus réduite (5m de large maximum) Les opérations durent 1 journée maximum.

Travaux déjà effectués



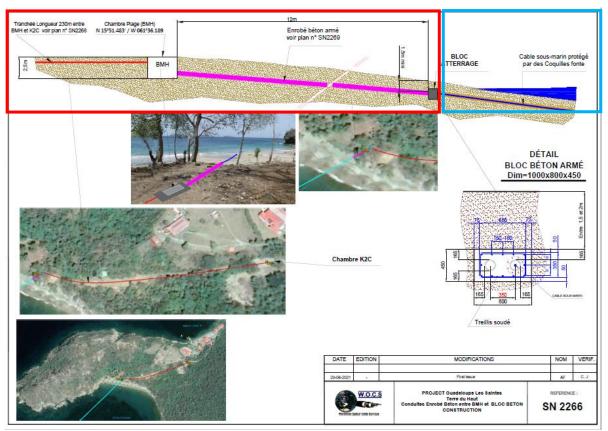


Figure 2 : Illustration-type des travaux en partie terrestre (Terre-de-Haut, Les Saintes)

5. Résumé de l'état initial

Seuls les éléments les plus pertinents, en lien avec les incidences, sont présentés dans cette partie.

Eléments physiques

D'un point de vue météorologique et océanologique, le secteur des Saintes est principalement soumis à :

- Des courants marins principalement de secteur Est (sud-est ou nord-est selon la saisonnalité);
- Des vents soufflant vers l'Ouest (alizés) ;
- Un fort aléa « houle cyclonique » et « aléa sismique » selon le PPRN de Guadeloupe.

Du point de vue topographique et géomorphologique, le plateau continental est large dans ce secteur, entre les deux îles, qui se caractérise par des fonds de faibles profondeurs (<22m), en pente douce avec la présence d'un platier rocheux affleurant.

INSTALLATION ET ATTERRAGE D'UN CABLE SOUS-MARIN DE TELECOMMUNICATION RELIANT LES ILES DE TERRE DE HAUT ET TERRE DE BAS (LES SAINTES)

Sédimentologie et dynamique sédimentaire

Il n'a pas été réalisé d'analyse granulométrique et physico-chimique des sédiments, du fait de l'absence de prélèvements ou de remise en suspension. Les observations de terrain ont révélé qu'ils sont constitués de sable fin et de débris coquilliers.

Bathymétrie

Au niveau de la zone d'étude, la bathymétrie varie entre 0 (abords de plage) et -22 mètres (au milieu de la passe entre les 2 îles). Les fonds sont relativement plats et seul un haut-fond remontant à -17m est à signaler.

Qualité des eaux

Dans cette zone, les eaux n'ont pas fait l'objet d'une analyse du point de vue de la qualité physicochimique mais sont caractéristiques de milieux ouverts, bien oxygénés et peu concentrés en Matière en Suspension. Selon les données du Réseau de Suivi et de surveillance DCE, la qualité physicochimique des eaux au niveau du site d'immersion est jugée « Bon ».

Du point de vue des polluants, un suivi « chimique » a été réalisé par des échantillonneurs passifs en 2020, qui n'ont pas révélé de pollution majeure, supérieure aux seuils existants (NQE).

Qualité biologique du milieu

Sur le secteur terrestre, l'Anse des Mûriers est totalement anthropisée, du fait de la présence des quais d'accueil des navettes maritimes et de bateaux de pêche. Le secteur ne présente pas d'enjeu environnemental.

Sur le secteur de Crawen, la plage est reconnue comme site de ponte pour les tortues marines vertes et imbriquées. Selon l'ONF, 6 traces ont été relevées entre 2000 et 2021 pour les 2 espèces.

En mer, le secteur des Saintes se caractérise par une très large dominance des fonds marins par des herbiers homogènes et denses à *Halophila stipulacea*. Sur cet herbier, la diversité animale est faible et le peuplement ichtyologique peu diversifié.

Au niveau des deux extrémités du câble, dans les zones de faibles profondeurs (entre 0 et 10 mètres de fond), des herbiers mixtes d'espèces natives à *Thalassia testudinum et Syringodium filiforme* sont présents. La zone la plus vaste est située du côté de terre-de-Haut, dans la baie de Crawen. Sur cette zone, les herbiers servent de lieu de nourrissage à de nombreuses tortues vertes.

Au niveau du haut-fond, en milieu de parcours du câble, une communauté mixte de gorgones et de spongiaires a été observée. Les coraux sont très faiblement représentés et seules quelques colonies coralliennes sont ponctuellement observées mais sans former de véritables structures homogènes. La densité corallienne est inférieure à 1 colonie/m². Une espèce corallienne protégée a été observée mais de manière très éparse. Des tortues imbriquées ont été observées ponctuellement en phase de repos ou de nourrissage sur cet habitat. Le peuplement ichtyologique est relativement dense et bien diversifié.

Concernant l'avifaune marine, il existe plusieurs sites d'intérêt (nidification, nourrissage) mais ils sont tous relativement éloignés de la zone d'étude (notamment vers Grand Ilet)

Du point de vue des mammifères marins (dauphins, baleines à bosse principalement), ceux-ci sont régulièrement observés mais le secteur semble constituer une zone privilégiée de repos, reproduction ou nourrissage, notamment pour les baleines à bosse dans le Canal des Saintes, plus au Nord.



Figure 3: Cartographie des biocénoses marines

INSTALLATION ET ATTERRAGE D'UN CABLE SOUS-MARIN DE TELECOMMUNICATION RELIANT LES ILES DE TERRE DE HAUT ET TERRE DE BAS (LES SAINTES)

6. Résumé des incidences du projet

Synthèse des incidences du projet en phase travaux

Les effets généraux attendus de la pose du câble (partie offshore) concernent essentiellement :

- le fond avec la déstabilisation des couches superficielles de sédiments et des écosystèmes associés.
- la colonne d'eau avec la remise en suspension des particules fines soulevées par la pose du câble.
- le plan d'eau avec l'interaction avec les activités portuaires et maritimes,
- la faune marine avec le calendrier des travaux (période et localisation) et les travaux (bruit, trafic, risque de pollution...).

Les effets généraux attendus de la pose du câble sur la partie terrestre (atterrage) concernent essentiellement la plage de Crawen et les espèces associées et la réalisation d'une tranchée pendant une journée pour la réalisation de la connexion du câble sous-marin, avec les chambres de connexion terrestres. Ces travaux peuvent avoir des incidences fortes notamment sur les pontes de tortues marines qui fréquentent cette plage.

Sur le milieu naturel physique

Les objectifs du projet, son ampleur réduite et les techniques utilisées de relevage ne portent en aucune manière atteinte aux différents compartiments du milieu physique que sont : la climatologie, l'hydrodynamique générale et la courantologie générale ainsi que la géologie et l'hydrogéologie.

Le câble est posé et ancré sur quasiment l'ensemble du tracé : la pose du câble (sans ensouillage) par les plongeurs ainsi que la fixation de ce dernier par des ancres à vis ne remanient pas les sédiments sans mettre à jour de nouveaux substrats ni découvrir le substratum géologique. L'emprise est limitée au diamètre du câble (50cm environ) sans modifier les mouvements sédimentaires naturels.

L'emprise totale au fond correspond à un couloir maximum de 50 cm, soit une superficie d'emprise au sol de **1018 m²**.

A l'atterrage, les travaux n'auront pas d'incidence sur l'intégrité et la configuration de la plage. La tranchée sous la plage jusqu'au débouché de la conduite est ensuite rebouchée avec les matériaux excavés et le sable remis en place.

Sur la qualité du milieu/cadre de vie et sur les espaces et espèces protégés

Par la nature plutôt grossière des fonds (sable), les remises en suspension sont faibles et la turbidité localisée près du fond. Le risque de pollution accidentelle est faible (respect des normes) et le câble constitué de matériaux inertes. Il n'y a pas de risque de dégradation de la qualité des eaux, ni des eaux de baignade.

INSTALLATION ET ATTERRAGE D'UN CABLE SOUS-MARIN DE TELECOMMUNICATION RELIANT LES ILES DE TERRE DE HAUT ET TERRE DE BAS (LES SAINTES)INSTALLATION ET ATTERRAGE D'UN CABLE SOUS-MARIN DE TELECOMMUNICATION RELIANT LES ILES DE TERRE DE HAUT ET TERRE DE BAS (LES SAINTES)

Par la courte durée des chantiers, la période hors saison estivale, du nombre de navires réduit et de la distance du chantier à la côte, il n'y a pas de risque d'aggravation de la qualité de l'air locale ni d'augmentation significative du bruit. L'incidence sur le cadre de vie est faible.

L'incidence de la pose du câble en mer sur la zone susceptible d'être impactée est faible. La surface maximale de zone perturbée en surface est de 20 cm de largeur sur 2036 mètres de long, soit environ 500 m² (0.01ha).

Les organismes présents non vagiles (qui ne se déplacent pas) peuvent être écrasés par la pose du câble et des coques de protection qui l'entourent, notamment pour les herbiers côtiers d'espèces natives (*Thalassia testudinum et Syringodium filiforme*) et la communauté mixte de gorgones et spongiaires Cependant, les communautés benthiques sont largement réparties à l'échelle régionale et une recolonisation pourra s'opérer à partir des zones voisines. L'emprise du projet couvre une superficie de moins de 0.001 km², ce qui représente une faible proportion des habitats côtiers et au large.

Sur les deux atterrages, les sédiments de sable nu de la tranchée et les organismes associés sont remaniés lors de l'atterrage mais la tranchée sera rebouchée ensuite naturellement et peut être recolonisée. Il n'y a pas de modification de cet habitat.

Sur le secteur de Crawen, la tranchée peut avoir potentiellement un impact direct, fort et définitif sur les tortues marines si la tranchée est réalisée sur leurs zones de pontes. Cette tranchée entraînerait une destruction directe d'œufs de tortues, espèces protégées. Les mesures de suivi, d'évitement et de réduction permettent d'éviter toute destruction de nids de ponte de ces espèces protégées.

La zone de travaux offshore n'appartient pas à un secteur spécifique et recherché par les pêcheurs traditionnels saintois. Les fonctionnalités écologiques de ce secteur ne sont pas modifiées.

L'analyse de la réaction des poissons aux bruits du chantier du câblier conclut sur l'absence de risque de mortalité ni de blessures ; les poissons devraient plutôt adopter un comportement de fuite.

La zone d'influence des travaux se situe sur une zone d'alimentation et de transit des mammifères marins. Le navire travaille à faible vitesse, ce qui limite le risque de collision avec ces animaux.

L'analyse de la réaction aux bruits du chantier du câblier conclut sur l'absence de risque physiologique pour les dauphins qui devraient plutôt adopter un comportement de fuite. Il n'y a pas d'incidence sur le lien trophique (fuite temporaire des poissons).

Sur les activités humaines

Dans la zone de faible navigation, il y aura une incidence temporaire (deux journées maximum) en phase de travaux (pose du câble) sur le trafic maritime vers/depuis le port maritime de Terre-de-Bas,

INSTALLATION ET ATTERRAGE D'UN CABLE SOUS-MARIN DE TELECOMMUNICATION RELIANT LES ILES DE TERRE DE HAUT ET TERRE DE BAS (LES SAINTES)

puisque le câble croise la route de navigation des navettes en provenance de Trois-Rivières ou de Terre-de-Haut, lorsque les plongeurs seront en train de finaliser la pose dans la zone du port.

L'incidence, en termes d'occupation du plan d'eau par un navire à capacité de manœuvre restreinte avec le câble derrière, reste faible sur l'activité de plaisance et la pêche artisanale saintoise. Ces bateaux mobiles peuvent se dérouter temporairement.

Un seul câble de télécommunication est croisé, à proximité de Terre-de Bas, appartenant à Orange.

La présence du navire multicat équivaut à celle d'une petite barge, travaillant à faible vitesse, de jour, proche de la plage mais le chantier est temporaire (quelques jours).

Le chantier de pose sur l'estran au moyen de la pelle excavatrice est balisé (interdit au public) et limite l'accès à la plage mais le chantier (diurne) est de courte durée et la plage est ensuite remise en état.

Tous les ouvrages sont enterrés et ont été intégrés au paysage d'aménagement actuel. Il n'y a pas de modification de la plage.

Mesures de suivi

Suivi renforcé de l'activité de ponte des tortues 60 jours avant les travaux

Mesures de réduction et mesures de surveillance

- Prise en compte de l'environnement naturel et humain :
 - Evitement des nids de tortues détectés lors des suivis sur la plage ;
 - Pose du câble sans ensouillage ;
 - Evitement physique des colonies coralliennes protégées lors de la pose du câble par l'intervention d'un plongeur biologiste;
 - Enfouissement profond des aménagements terrestres sur la plage pour ne pas nuire à l'activité de ponte des tortues marines
 - Réalisation des travaux terrestres sur une journée
 - Définition d'un plan de circulation de l'engin de chantier pour limiter le tassement du sable.
 - Stockage du câble à bord et de tout autre déchet relevé au cours de la mission
- Sécurisation des chantiers :
 - o Veille de sécurisation du chantier nautique (périmètre de sécurité, AVURNAV...)
 - o Balisage des chantiers terrestres ;
 - Sécurisation de l'extrémité du câble ;
 - o Information aux usagers de la mer
- Information au SHOM de la pose du câble (qui sera ajouté aux cartes marines)

INSTALLATION ET ATTERRAGE D'UN CABLE SOUS-MARIN DE TELECOMMUNICATION RELIANT LES ILES DE TERRE DE HAUT ET TERRE DE BAS (LES SAINTES)INSTALLATION ET ATTERRAGE D'UN CABLE SOUS-MARIN DE TELECOMMUNICATION RELIANT LES ILES DE TERRE DE HAUT ET TERRE DE BAS (LES SAINTES)

► Tenue d'un registre des travaux et transmission du compte-rendu des travaux et mesures prises à la Police de l'Eau et à la Préfecture.

7. Résumé des moyens de surveillance et de suivi

Afin d'éviter au maximum le risque de destruction de ponte de tortues marines au moment de la réalisation de la tranchée d'atterrage (sur une journée), un suivi renforcé sera mis en place <u>60 jours</u> <u>avant le début des travaux</u>.

Ce suivi sera réalisé par du personnel qualifié, ayant l'habitude de ce genre d'opérations (notamment celles et ceux intervenant pour les comptages en Guadeloupe). Le protocole précis de suivi sera défini en concertation avec l'ONF et la cellule d'animation du Plan National d'Actions Tortues.

En cas d'observations de traces, un maximum d'informations sera relevé, notamment sa localisation (le plus précisément possible), la date de la montée, afin de vérifier si celle-ci est située dans la zone de la future tranchée et si l'éclosion risque de se produire après les travaux (dans quel cas, la tranchée sera déplacée, cf. mesure d'évitement suivante).

Un compte-rendu sera envoyé tous les 15 jours au Maître d'Ouvrage, ainsi qu'aux services instructeurs sur les observations faites.



INSTALLATION ET ATTERRAGE D'UN CABLE SOUS-MARIN DE TELECOMMUNICATION RELIANT LES ILES DE TERRE DE HAUT ET TERRE DE BAS (LES SAINTES)INSTALLATION ET ATTERRAGE D'UN CABLE SOUS-MARIN DE TELECOMMUNICATION RELIANT LES ILES DE TERRE DE HAUT ET TERRE DE BAS (LES SAINTES)

Pièce 4 : Plan de situation

8. Localisation des travaux

8.1. Localisation du tracé du câble sous-marin

Le tracé du câble s'étend sur **2 036 mètres de longueur**, traversant la passe du Sud séparant Terre de Haut et Terre de Bas.

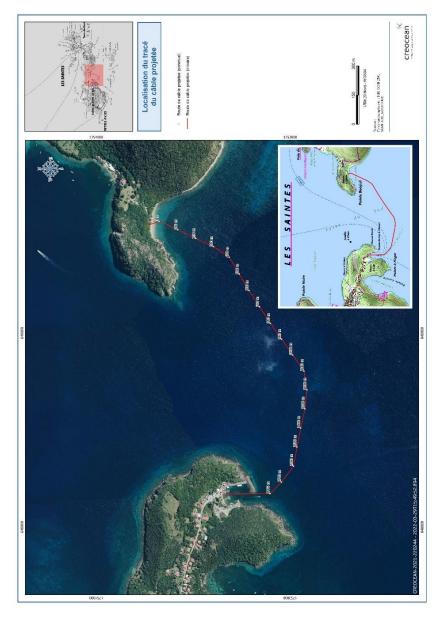


Figure 4 : Plan de localisation du futur câble, avec le métré associé (départ considéré depuis Krawen)

INSTALLATION ET ATTERRAGE D'UN CABLE SOUS-MARIN DE TELECOMMUNICATION RELIANT LES ILES DE TERRE DE HAUT ET TERRE DE BAS (LES SAINTES)

Tableau 1 : Coordonnées géographiques des différents points le long du tracé du câble

| Métré (Départ Crawen) | Profondeur (m) | Latitude | Longitude | Métré (Départ Crawen) | Profondeur (m) | Latitude | Longitude |
|-----------------------------|-------------------|--------------|--------------|-----------------------------|-------------------|--------------|--------------|
| 0 | - 1, 5 | 15° 51.452'N | 61° 36.185'O | 1000 | -17,5 | 15° 51.081'N | 61° 36.574'C |
| 100 | -5 | 15° 51.400'N | 61° 36.210'O | 1100 | -16,5 | 15° 51.050'N | 61° 36.621'C |
| 200 | -8 | 15° 51.350'N | 61° 36.235'O | 1200 | -18 | 15° 51.042'N | 61° 36.675'0 |
| 300 | -12 | 15° 51.301'N | 61° 36.259'O | 1300 | -21 | 15° 51.048'N | 61° 36.730'C |
| 400 | -17 | 15° 51.257'N | 61° 36.290'O | 1400 | -23 | 15° 51.060'N | 61° 36.785'C |
| 500 | -20 | 15° 51.229'N | 61° 36.339'O | 1500 | -23 | 15° 51.071'N | 61° 36.840'C |
| 600 | -21,5 | 15° 51.202'N | 61° 36.387'O | 1600 | -22 | 15° 51.081'N | 61° 36.895'O |
| 700 | -23 | 15° 51.173'N | 61° 36.434'O | 1700 | -15 | 15° 51.115'N | 61° 36.941'0 |
| 800 | -21,5 | 15° 51.143'N | 61° 36.482'O | 1775 | -10 | 15° 51.147'N | 61° 36.974'C |
| 900 | -20 | 15° 51.112'N | 61° 36.528'O | 2036 | 0 | 15° 51.283'N | 61° 36.974'O |

8.2. Localisation de l'atterrage sur Terre-de-Haut

Le câble arrive, depuis la mer, sur la plage de Crawen (Terre-de-Haut, les Saintes), qui se situe sur la côte Sud-Ouest de Terre-de-Haut. Le câble arrive longitudinalement environ au milieu de la plage.

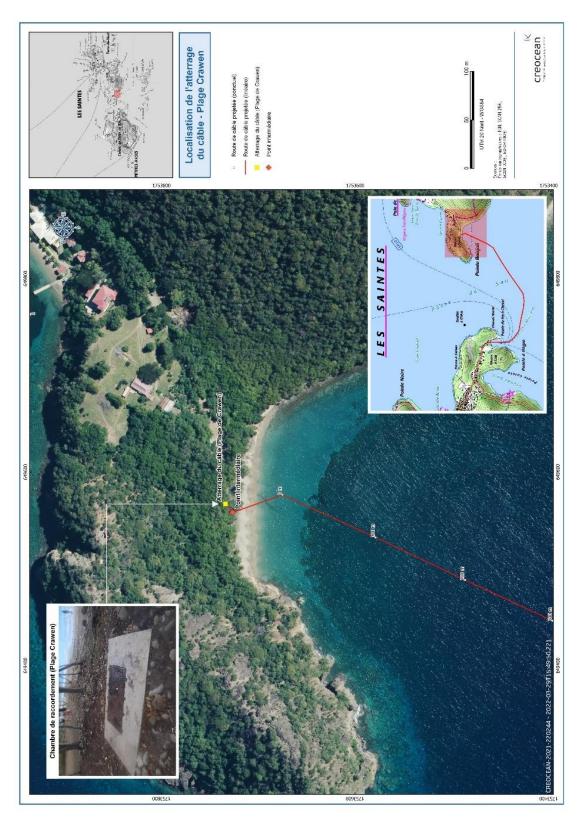


Figure 5 : Vue aérienne de la plage de Crawen (Terre-de-Haut, Les Saintes)

INSTALLATION ET ATTERRAGE D'UN CABLE SOUS-MARIN DE TELECOMMUNICATION RELIANT LES ILES DE TERRE DE HAUT ET TERRE DE BAS (LES SAINTES)

Le câble marin viendra se brancher sur le bloc d'atterrage intermédiaire (point rouge) situé à 15 mètres du rivage. Celui-ci est déjà mis en place et enterré.

8.3. Localisation de l'atterrage sur Terre-de-Bas

L'arrivée du câble de communication sur Terre-de-Bas est située dans l'Anse des Mûrier au sud-est de l'île, dans le port de débarquement des navettes maritimes. La chambre de plage est située au départ du ponton Est, en bord de plage (<5 mètres du rivage).

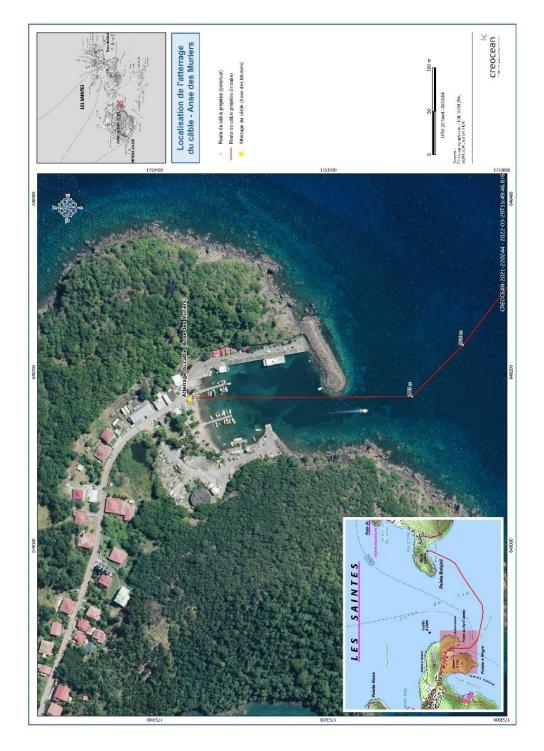


Figure 6 : Vue aérienne de l'anse des Mûriers et du port maritime (Terre-de-Bas, les Saintes)

INSTALLATION ET ATTERRAGE D'UN CABLE SOUS-MARIN DE TELECOMMUNICATION RELIANT LES ILES DE TERRE DE HAUT ET TERRE DE BAS (LES SAINTES)

Travaux déjà effectués Travaux restants Channe Page (MH) Pan in MAZZZ (Valor Service) Pan in Mazzz (V

Figure 7 : Plan de l'atterrage sur l'Anse des Mûriers (Terre-de-Bas, Les Saintes)

W.O.C.S

SN 2270

Les coordonnées géographiques de la chambre de plage (=de raccordement) sont les suivantes :

Tableau 2 : Coordonnées de la chambre de plage sur Terre-de-Bas (WGS84-Géographique - Latitude/Longitude)

| | Latitude | Longitude |
|--------------------------------------|---------------|---------------|
| Chambre de plage de Terre- de-Bas | 15°51'17.11"N | 61°36'58.41"O |

9. Plan cadastraux

La figure ci-dessous illustre les parcelles cadastrales concernées par le projet, en lien avec la limite des 50 Pas Géométriques.

INSTALLATION ET ATTERRAGE D'UN CABLE SOUS-MARIN DE TELECOMMUNICATION RELIANT LES ILES DE TERRE DE HAUT ET TERRE DE BAS (LES SAINTES)INSTALLATION ET ATTERRAGE D'UN CABLE SOUS-MARIN DE TELECOMMUNICATION RELIANT LES ILES DE TERRE DE HAUT ET TERRE DE BAS (LES SAINTES)



Figure 8: Localisation des zones d'atterrage sur les 2 îles

INSTALLATION ET ATTERRAGE D'UN CABLE SOUS-MARIN DE TELECOMMUNICATION RELIANT LES ILES DE TERRE DE HAUT ET TERRE DE BAS (LES SAINTES)



INSTALLATION ET ATTERRAGE D'UN CABLE SOUS-MARIN DE TELECOMMUNICATION RELIANT LES ILES DE TERRE DE HAUT ET TERRE DE BAS (LES SAINTES)INSTALLATION ET ATTERRAGE D'UN CABLE SOUS-MARIN DE TELECOMMUNICATION RELIANT LES ILES DE TERRE DE HAUT ET TERRE DE BAS (LES SAINTES)

Pièce 4 : Destination, nature et coût des travaux

9.1. Description des installations

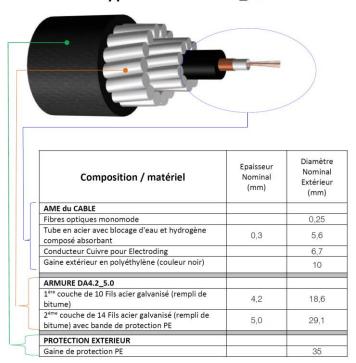
9.1.1. Description du câble

Le câble à fibres optiques est constitué selon un diagramme de configuration adapté à la bathymétrie locale et au tracé de pose défini.

Il s'agit d'un câble sous-marin « standard » pour télécommunication de type URC1. Il est composé d'un faisceau central de 72 fibres optiques (fibres en verre), auxquelles viennent ensuite s'ajouter différentes enveloppes supplémentaires de protection afin de renforcer la résistance du câble face aux risques associés à son environnement naturel et aux activités humaines. Ces différentes protections confèrent ainsi au câble des propriétés mécaniques et des diamètres variables présentés ci-après.

Câble Sous-marin à Fibres Optiques

Type: URC-1 DA4.2_5.0

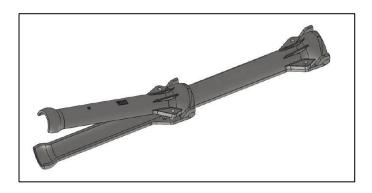


Comme cette liaison, Terre de Haut – Terre de bas, est très courte il n'y a pas lieu de régénérer le signal optique, par conséquent il n'y aura <u>pas de courant électrique dans le câbl</u>e, ni de champ magnétique significatif.

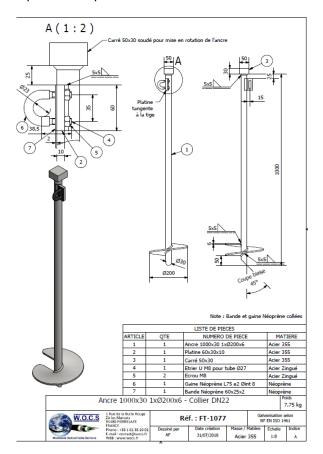
9.1.1. Description des coques de protection marines

Le câble sera entouré de coques de protection en fonte pour protéger le câble de l'abrasion et de la détérioration sur le fond marin sur 400 mètres au départ de la plage de Crawen et 250 mètres au départ de l'Anse des Mûriers. Il sera installé 2 coques par mètre linéaire de câble.

INSTALLATION ET ATTERRAGE D'UN CABLE SOUS-MARIN DE TELECOMMUNICATION RELIANT LES ILES DE TERRE DE HAUT ET TERRE DE BAS (LES SAINTES)



Sur les secteurs à fort courant, des ancrages (tiges en acier de diamètre 20 cm) seront susceptibles d'être installés, plantés dans le sol. Il s'agit d'ancres à vis en acier d'un mètre de hauteur (cf. figure suivante) qui seront enfoncées dans le sol. La partie inférieure, hélicoïdale, est la plus large de l'ancrage. Seule la partie supérieure dépassera du fond.



9.1.2. Description générale des atterrages

Le principe général (valable pour les 2 extrémités du câble, sur Terre de haut et Terre de Bas) est le suivant : le câble arrivant de la partie maritime vient se connecter à un premier bloc d'atterrage (déjà en place), puis le câble court dans un enrobé de béton armé sous l'arrière-plage (déjà en place) et vient se connecter à une chambre plage (ou BMH en anglais pour Beach ManHole), qui est **une chambre de connexion enterrée** dans laquelle le câble sous-marin se trouve connecté par un joint au câble

INSTALLATION ET ATTERRAGE D'UN CABLE SOUS-MARIN DE TELECOMMUNICATION RELIANT LES ILES DE TERRE DE HAUT ET TERRE DE BAS (LES SAINTES)INSTALLATION ET ATTERRAGE D'UN CABLE SOUS-MARIN DE TELECOMMUNICATION RELIANT LES ILES DE TERRE DE HAUT ET TERRE DE BAS (LES SAINTES)

terrestre qui reliera les installations de la station terminale. Cette enceinte, <u>déjà installée,</u> mesure 2,80 m x 1,60 m sur une profondeur de 2,50 m.



Figure 9 : Intérieur d'une chambre-plage et bride d'ancrage d'un câble

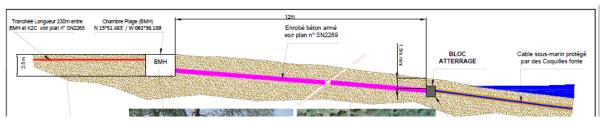


Figure 10 : Profil en coupe type de l'arrivée d'un câble d'atterrage

INSTALLATION ET ATTERRAGE D'UN CABLE SOUS-MARIN DE TELECOMMUNICATION RELIANT LES ILES DE TERRE DE HAUT ET TERRE DE BAS (LES SAINTES)

Travaux restants

SN 2266

9.1.3. Sur Terre de Haut

Travaux déjà effectués

Translet Longueur 200m entre Blond 120m Enrobé biston armé ever plan n° 5N2299 BMH BLOC TTERRAGE DÉTAIL BLOC BETON ARMÉ Dim=1000x800x450 Chambre K2C Cable sous-marin protégé par des Coquilles fronte Treillis soudé Chambre K2C DATE EDTION MOOPICATIONS NOM VERIF.

Figure 11 : Plan de l'atterrage (Terre-de-Haut, Les Saintes)

Sur la plage de Crawen, la chambre de plage <u>déjà en place</u>, est située sur le sentier d'accès à la plage, en bas du Morne, à environ 32 mètres en retrait du rivage de la plage (photos ci-dessous). Une tranchée a déjà été faite (novembre 2021) sur une dizaine de mètres de long vers la plage, pour la pose de l'enrobé béton (partie en violet sur la figure précédente).



INSTALLATION ET ATTERRAGE D'UN CABLE SOUS-MARIN DE TELECOMMUNICATION RELIANT LES ILES DE TERRE DE HAUT ET TERRE DE BAS (LES SAINTES)INSTALLATION ET ATTERRAGE D'UN CABLE SOUS-MARIN DE TELECOMMUNICATION RELIANT LES ILES DE TERRE DE HAUT ET TERRE DE BAS (LES SAINTES)



Figure 12 : Illustration des travaux déjà effectués (Terre-de-Haut, Les Saintes)

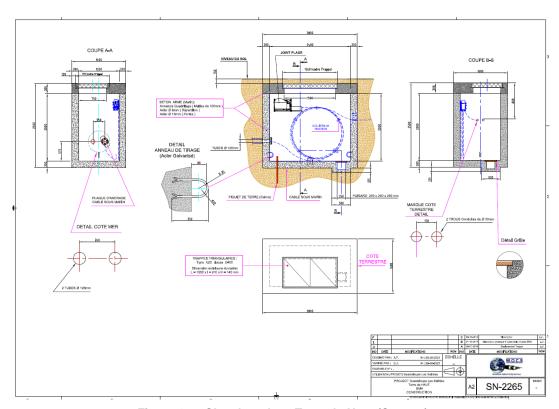


Figure 13: Chambre plage Terre-de-Haut (Crawen)

Ainsi, seule la première partie du câblage reste à faire, entre le milieu marin et le bloc d'atterrage (trait bleu sur la figure de la page précédente).

INSTALLATION ET ATTERRAGE D'UN CABLE SOUS-MARIN DE TELECOMMUNICATION RELIANT LES ILES DE TERRE DE HAUT ET TERRE DE BAS (LES SAINTES)

9.1.4. Terre de Bas

Travaux déjà effectués

Travaux restants Chambre Plage (BMH) Plan n°SN2273 N 15°51.286′ / W 061°36.975 Tranchéé Longueur 50m entre MH et K2C voir plan n° SN2272 BLOC ATTERRAGE ВМН DÉTAIL BLOC BÉTON ARMÉ Dim=1000x800x450 SN 2270

Figure 14 : Plan de l'atterrage sur l'Anse des Mûriers (Terre-de-Bas, Les Saintes)



Sur le secteur de Anse des Mûriers, la chambre de plage, déjà en place, est située directement à proximité du ponton Est des navires. Les caractéristiques de la chambre de la plage sont présentées dans le schéma ci-dessous.

INSTALLATION ET ATTERRAGE D'UN CABLE SOUS-MARIN DE TELECOMMUNICATION RELIANT LES ILES DE TERRE DE HAUT ET TERRE DE BAS (LES SAINTES)INSTALLATION ET ATTERRAGE D'UN CABLE SOUS-MARIN DE TELECOMMUNICATION RELIANT LES ILES DE TERRE DE HAUT ET TERRE DE BAS (LES SAINTES)

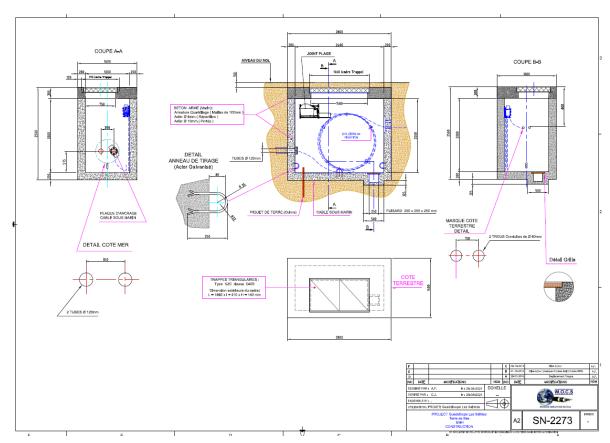


Figure 15 : Chambre plage de Terre-de-Bas

Ainsi, seule la première partie du câblage reste à faire, entre le milieu marin et le bloc d'atterrage (trait bleu sur la figure de la page précédente), ce qui représente un linéaire de 12-15 mètres de long.

9.2. Déroulement des travaux

9.2.1. Travaux préparatoires

9.2.1.1. Phase 1

le site ont été remis en état.

A partir de la chambre-plage, une tranchée a déjà été réalisée vers la plage pour insérer 2 conduites (appelées aussi fourreaux) en PEHD de diamètre 125 mm en sortie, dont l'une accueillera le câble. L'autre constitue une réservation. Les canalisations ont été enterrées à une profondeur de l'ordre de 2 mètres sur toute leur longueur. Elle a été réalisée à l'aide d'engins de type pelle mécanique. Une fois les conduites installées, leurs extrémités ont été noyées dans un béton pour consolider l'ensemble. La tranchée a ensuite été rebouchée avec les matériaux extraits et les aménagements et

Cette phase des travaux a pris 2 jours et a été réalisée en novembre 2021.

INSTALLATION ET ATTERRAGE D'UN CABLE SOUS-MARIN DE TELECOMMUNICATION RELIANT LES ILES DE TERRE DE HAUT ET TERRE DE BAS (LES SAINTES)

9.2.1.2. Phase 2

Une seconde tranchée sera réalisée ensuite le jour de l'arrivée du câble à partir de l'extrémité des conduites enterrées qui seront dégagées jusqu'au point d'atterrage sur l'estran pour accueillir le câble. La tranchée sera prolongée quelques mètres sous l'eau (longueur du bras de la pelleteuse) au droit de la plage. La profondeur de cette tranchée sera comprise entre 1,50 et 3 mètres selon les conditions de sol.

En fin de travaux, la plage sera remise dans son état initial, la tranchée rebouchée ainsi que l'entrée des conduites en haut de plage. Le câble sera alors totalement invisible et inaccessible aux usagers de la plage. Cette seconde étape ne prendra **qu'une ou deux journées.**





Figure 16 : Exemple d'illustrations de l'installation de conduites d'accueil en haut de plage (à gauche), puis de conduites dégagées à l'occasion de travaux préparatoires à la réception d'un câble (à droite)

Des travaux entre la chambre-plage et la station terminale (Chambre de visite), nécessaires pour tirer le câble terrestre et le raccorder aux équipements du réseau de télécommunication, ont été réalisés. Ils ont consisté en la réalisation d'une tranchée pour installer les réservations nécessaires au passage du câble, et à la pose de chambres de visite. Ces travaux ont été gérés en concertation avec la commune. Ils n'entrent pas dans le champ d'application de la demande d'autorisation d'occupation temporaire du domaine public maritime. Ils ne sont donc pas traités ici et sont simplement cités.

9.2.2. Déploiement du câble en mer

Le câble sera délivré sur un touret métallique. Le touret sera chargé sur une barge au port de Basse Terre. Cette barge aura été au préalablement aménagée pour cette opération. Un bateau d'assistance assurera la liaison avec la terre pendant la pause.

INSTALLATION ET ATTERRAGE D'UN CABLE SOUS-MARIN DE TELECOMMUNICATION RELIANT LES ILES DE TERRE DE HAUT ET TERRE DE BAS (LES SAINTES)INSTALLATION ET ATTERRAGE D'UN CABLE SOUS-MARIN DE TELECOMMUNICATION RELIANT LES ILES DE TERRE DE HAUT ET TERRE DE BAS (LES SAINTES)





Figure 17 : Navire câblier au cours d'une opération d'atterrage

L'embarcation sera positionnée en face d'une Chambre Plage, à une centaine de mètres, suivant la profondeur d'eau. Au préalable, l'extrémité des conduites (sur la plage) aura été dégagée et une tranchée ouverte jusqu'à la mer, profondeur 1,5 / 2 m. Un treuil (ou JCB) sera positionné à la chambre plage. Une corde sera installée entre le treuil et la barge.



Figure 18 : Navire câblier au cours d'une opération d'atterrage

L'extrémité accessible sur le touret sera attachée à cette corde et tirée jusqu'à l'intérieur de la chambre plage. Pendant le tirage, le câble sera en flottaison, supporté à l'aide de ballons. Une fois la longueur des 50 mètres utiles, pour le raccordement et la réserve, arrivée à terre, le câble sera ancré dans la chambre. L'extrémité du câble sera ouverte et un poste de mesures OTDR sera installé, pour pouvoir effectuer un contrôle en permanence pendant la pose.



Figure 19 : Intérieur d'une chambre de plage

INSTALLATION ET ATTERRAGE D'UN CABLE SOUS-MARIN DE TELECOMMUNICATION RELIANT LES ILES DE TERRE DE HAUT ET TERRE DE BAS (LES SAINTES)

Une fois le câble ancré, les coquilles fontes seront installées sur le câble, avant le remblai de la tranchée.

Ces opérations terminées, la barge sera déplacée vers l'autre chambre, en suivant la route (points GPS) retenue, et en laissant filer le câble.

L'objectif est d'installer le câble sur le tracé choisi avec le mou nécessaire et suffisant pour lui permettre d'épouser au mieux les fonds marins et éviter des boucles ou des suspensions. Une fois la barge arrivée en face de l'autre chambre plage, la longueur utile à poser sera mesurée Cette longueur sera déroulée sur la barge et stockée en 8. Le câble sera alors coupé sur le touret.

L'extrémité sera attachée sur la corde et tirée jusqu'à l'intérieur de la chambre, en suivant les mêmes étapes que précédemment. Une fois le câble ancré, des tests seront effectués, pour valider la pose.

Une reconnaissance par plongeurs sera effectuée après la pose pour s'assurer qu'il n'y ait pas de problèmes au fond. Une vidéo sera effectuée sur la totalité du parcours avec référence des points GPS. Il n'est pas prévu d'ensouiller le câble. Le câble sera simplement posé sur le fond marin. Dans les zones rocailleuses, des coquilles fontes seront installées sur le câble pour assurer une protection supplémentaire. Ces coquilles seront ancrées pour éviter des déplacements ponctuels dû aux courants et pour protéger l'environnement.

9.2.3. L'atterrage du câble

A terre, des travaux préliminaires sont nécessaires pour préparer l'arrivée du câble. Avant tout, un périmètre de sécurité sera mis en place autour de la zone de travaux afin d'interdire l'accès au chantier. La plage aura été préparée et inspectée à l'avance.

La barge se positionnera au plus près du rivage en fonction des conditions météorologiques, de la marée et de la houle du moment

Un navire annexe apportera jusqu'à la plage un filin flottant. Sur la barge, l'extrémité du câble sera maillée au filin pour le tirage depuis la plage.

Des flotteurs seront accrochés sur le câble tous les 3-5 m environ, au fur et à mesure que le câble passe au davier afin de faciliter son tirage.





Figure 20 : Tirage du câble en flottaison par navire annexe et câble (à gauche) et câble en flottaison à l'aide

Des plongeurs pourront récupérer la fin du filin de tirage à travers la zone de surf, si cela s'avère nécessaire. L'extrémité du filin sera ensuite reprise par un système de tirage à terre utilisant une ou deux pelleteuses via un système de renvoi.

Sur la plage, le câble trouvera sa place dans une tranchée de 1,5 à 2 m de profondeur (selon les conditions de sol) jusqu'à l'entrée des conduites. Il sera alors passé dans l'une d'entre elles et tiré jusqu'à la chambre plage à l'aide d'une ligne de messagerie.

INSTALLATION ET ATTERRAGE D'UN CABLE SOUS-MARIN DE TELECOMMUNICATION RELIANT LES ILES DE TERRE DE HAUT ET TERRE DE BAS (LES SAINTES)INSTALLATION ET ATTERRAGE D'UN CABLE SOUS-MARIN DE TELECOMMUNICATION RELIANT LES ILES DE TERRE DE HAUT ET TERRE DE BAS (LES SAINTES)

Lorsque la bonne longueur du câble aura été tirée et qu'il aura été aligné et sécurisé, les bouées seront coupées et le câble se déposera alors au fond de l'eau.

Des plongeurs pourront intervenir ensuite sur la partie immergée du câble pour évaluer la qualité de sa pose, en particulier sa tension et la quantité de suspensions. Si nécessaire, il sera alors déplacé et son tracé sera réajusté pour assurer son bon positionnement.

Le câble est ensuite ancré dans la chambre-plage à l'aide d'une plaque d'ancrage. Des tests sont effectués afin de s'assurer de l'intégrité du câble.

Une longueur de câble additionnelle est lovée dans la chambre plage pour parer aux éventuels besoins ultérieurs d'ajustement.

Dans la tranchée, entre l'entrée du câble dans l'une des conduites et l'estran, des coques protectrices articulées seront installées pour renforcer sa protection. Ces protections pourront également être installées dans les premiers mètres sous l'eau au droit de la plage (sur des fonds inférieurs à 3m).

Il s'agit de demi-coques en fonte très résistantes venant s'emboiter les unes sur les autres. L'installation des coquilles commencera à la sortie de la conduite, en haut de l'estran. Les informations disponibles sur le câble seront mises à jour avec la longueur de câble muni de protection.



Figure 21 - Procédure d'installation des coques de protection sur le câble

À la fin de ce travail, la tranchée sur la plage sera remblayée avec les déblais excavés. Le site sera restauré au plus près possible de son état d'origine.

9.2.4. L'ensouillage du câble

<u>Il n'est pas prévu d'ensouillage du câble en eau</u>, il sera simplement posé sur toute sa longueur. Un ensouillage naturel est attendu sur les parties les plus côtières où les mouvements sédimentaires sont les plus importants.

9.1. Modalités de maintenance

Il n'est pas prévu de travaux de maintenance spécifique.

Le Maître d'Ouvrage interviendra uniquement en cas de casse du câble sous-marin ou toute anomalie électrique dans les chambres de plage.

9.1.1. Délai de réalisation des travaux



Figure 22 : Calendrier de réalisation des travaux

| Phases | Durée estimée des travaux |
|---|---------------------------|
| Construction de la chambre-plage (hors DPM) | 3-4 semaines |
| Travaux de génie civil pour l'installation des conduites | 3-5 jours |
| Opération d'atterrage du câble (dont préparation de la plage) | 1 à 2 jours |
| Déploiement du câble par le navire câblier jusqu'à la plage | 1 à 2 jours |
| Travaux d'ensouillage du câble à la côte (0-3m) | 1 à 2 jours |
| Travaux de remise en état du site | 1 à 2 jours |
| Durée totale estimée des travaux | 5 à 6 semaines |

Tableau 3 : Phasage des travaux (en rouge, les travaux restants)

La durée des travaux est estimée à 5 à 6 semaines (dont 3 à 4 semaines de travaux hors DPM pour les chambres plage – ces travaux sont déjà réalisés). L'installation du câble est envisagée actuellement courant juin 2022.

Date de mise en service : Décembre 2022.

INSTALLATION ET ATTERRAGE D'UN CABLE SOUS-MARIN DE TELECOMMUNICATION RELIANT LES ILES DE TERRE DE HAUT ET TERRE DE BAS (LES SAINTES)INSTALLATION ET ATTERRAGE D'UN CABLE SOUS-MARIN DE TELECOMMUNICATION RELIANT LES ILES DE TERRE DE HAUT ET TERRE DE BAS (LES SAINTES)

9.2. Montant des travaux

L'ensemble des travaux s'inscrit dans un prix forfaitaire pour la fourniture et le déploiement du câble. Le montant des travaux ne peut donc être détaillé avec des étapes de facturations contractuelles.

Tableau 4 : Coût des travaux

| Matériel et installation | Coût (€) |
|---|--------------------|
| Montant total fournitures (dont câble) + Opérations marines (installation et atterrage) | 966 820 € HT |
| Total des travaux TTC | 1 048 999,70 € TTC |

La société GUADELOUPE DIGITAL gardera la maîtrise d'œuvre du projet jusqu'à la fin de son exploitation. Elle s'engage à supporter les coûts de l'ensemble du démantèlement.

Le montant des travaux de pose du câble est estimé à environ 1 049 000 € TTC. <u>Le montant des</u> travaux en lien avec le milieu marin est de 476 000€.

INSTALLATION ET ATTERRAGE D'UN CABLE SOUS-MARIN DE TELECOMMUNICATION RELIANT LES ILES DE TERRE DE HAUT ET TERRE DE BAS (LES SAINTES)



INSTALLATION ET ATTERRAGE D'UN CABLE SOUS-MARIN DE TELECOMMUNICATION RELIANT LES ILES DE TERRE DE HAUT ET TERRE DE BAS (LES SAINTES)INSTALLATION ET ATTERRAGE D'UN CABLE SOUS-MARIN DE TELECOMMUNICATION RELIANT LES ILES DE TERRE DE HAUT ET TERRE DE BAS (LES SAINTES)

Pièce 4 : Document d'incidences

10. Description de l'état initial de la zone concernée par le projet et incidences environnementales

10.1. Climatologie générale

La Guadeloupe présente un **climat de type tropical insulaire humide**, influencé par l'anticyclone des Açores. L'île est ainsi soumise à deux saisons principales définies essentiellement par les variations du régime pluviométrique :

- La Saison sèche, dite Carême, de décembre à mai ;
- La Saison des pluies, dite Cyclonique, de juin à novembre.

La pluviométrie moyenne annuelle s'établit à 947 mm aux Saintes ce qui est très inférieure à la moyenne annuelle de la Basse-Terre (2794mm) et de Grande-Terre (1581 mm).

Enfin, la température moyenne de l'air est généralement comprise entre 21°C et 29 °C en saison sèche et entre 24°C et 32°C en saison des pluies, en moyenne à la station du Raizet. La température moyenne annuelle à Terre-de-Haut est de 24.6°C.

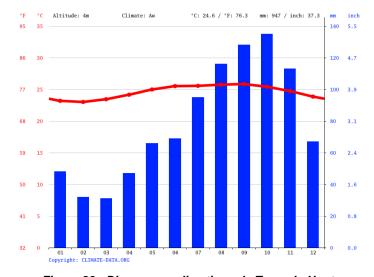


Figure 23 : Diagramme climatique de Terre-de-Haut

Quant à la température de la mer Caraïbes ainsi que celle de l'océan Atlantique, elle est d'environ 27°C et atteint 28°C à 29°C en saison des pluies.

Les Alizés sont présents pratiquement toute l'année, avec une composante Est bien marquée. En saison sèche et particulièrement en février-mars, le régime est anticyclonique. En saison des pluies, de juin à novembre, la Zone Intertropicale de Convergence (ZIC) remonte vers le nord jusqu'à 10° de latitude.

La saison des cyclones s'étend de juin à novembre, septembre étant généralement le mois de fréquence maximale des cyclones. Les cyclones qui intéressent les petites Antilles se forment généralement au large des côtes de l'Afrique ou des îles du Cap Vert, traversent l'océan Atlantique d'Est

INSTALLATION ET ATTERRAGE D'UN CABLE SOUS-MARIN DE TELECOMMUNICATION RELIANT LES ILES DE TERRE DE HAUT ET TERRE DE BAS (LES SAINTES)

en Ouest en 4 ou 5 jours en se renforçant progressivement, puis incurvent leur trajectoire vers le Nord-Ouest, puis le Nord-Est, avant d'être entraînés vers l'Est dans la circulation des latitudes tempérées.

Le projet présenté ici n'influencera pas les conditions climatiques du fait de l'échelle même des travaux.

A l'inverse, les avis de tempête et cyclone seront à suivre et les travaux à stopper s'ils devaient avoir lieu au moment d'une alerte météorologique. Ces précautions permettront d'assurer la sécurité des moyens humains et techniques mis en place pour les travaux.

10.2. Ressources en eau - Eaux souterraines

Les Saintes sont des édifices volcaniques mis en place probablement à la même époque que la chaîne septentrionale de Basse-Terre. Il semble, d'après les informations de la carte géologique, que l'altération de ces formations volcaniques ait entraîné leur imperméabilisation.

La ressource en eau souterraine n'est pas connue aux Saintes (aucune étude hydrogéologique n'a été menée sur ce territoire).

Elles ont un contexte géologique a priori défavorable pour la présence d'eau souterraine. Pour cette raison, il n'y a pas eu de recherche systématique comme dans le reste du département aussi n'y a-t-il pas d'exemple de forage productif.

Les travaux de pose du câble de communication, n'influenceront pas la ressource en eau.

10.3. Écoulement des eaux - Réseau hydrographique superficiel

Les îles de Terre-de-Haut et de Terre-de-Bas ne sont traversées par aucune rivière. Le réseau hydrographique de Terre-de-Haut n'est pas organisé et limité à la présence de ravines (très rarement en eau) et de quelques mares disséminées. Seule deux ravines de petite taille sont présentes sur Terre-de-Bas, sur le secteur à l'opposé de la zone d'étude. Aucun milieu aquatique de surface permanent n'est présent à proximité de la zone d'étude.

Les travaux n'impacteront pas la dynamique des ravines.

10.4. Milieu physique

10.4.1. Géomorphologie et nature des fonds

Formations volcaniques encerclées par des récifs peu profonds, les Saintes sont composées de 9 îles dont 2 seulement sont habitées, Terre-de-Bas et Terre-de-Haut (dont le sommet est situé à 309 m d'altitude). Chapelet d'îles volcaniques entièrement encerclé par des récifs peu profonds, l'archipel est issu de la ceinture volcanique récente datant du Pliocène que forme l'arc interne des Petites Antilles. Il est composé de roches apparues à l'époque Tertiaire (entre 4.7 et 2 millions d'années)1.

Une île unique à l'origine fut divisée par des tremblements de terre d'origine tectonique et volcanique pour créer un archipel notamment en raison de la subduction des plaques sud-américaine, nord-américaine et Caraïbes.

INSTALLATION ET ATTERRAGE D'UN CABLE SOUS-MARIN DE TELECOMMUNICATION RELIANT LES ILES DE TERRE DE HAUT ET TERRE DE BAS (LES SAINTES)INSTALLATION ET ATTERRAGE D'UN CABLE SOUS-MARIN DE TELECOMMUNICATION RELIANT LES ILES DE TERRE DE HAUT ET TERRE DE BAS (LES SAINTES)

Le plateau insulaire guadeloupéen a fait l'objet d'une cartographie de la nature des formations superficielles, à partir d'interprétations d'images sonar à balayage latéral, de prélèvements et d'images satellites SPOT (AUGRIS et al., 1992 et Cartomer, 10/2011). Ainsi, des cartes au 1/25 000e ont été élaborées pour couvrir le plateau insulaire de la Guadeloupe et des îles environnantes.

D'un point de vue géomorphologie sous-marine, le plateau insulaire des Saintes est relativement régulier et peu large comparativement à celui de la Grande-Terre. La superficie de géomorphologie récifale est estimée à **3.84 km²**.

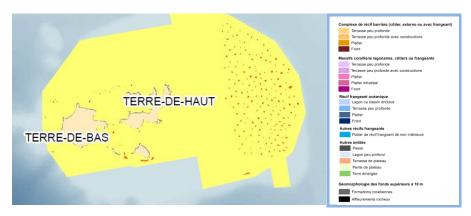


Figure 24 : Géomorphologie récifale (05/2011) (dans AAMP, 2013)

Les travaux n'impacteront pas la géomorphologie sous-marine.

10.4.2. Bathymétrie

Zone de travaux

La zone de travaux et de pose du câble de communication présente des fonds différents selon les zones marines considérées :

- La bathymétrie augmente progressivement depuis les 2 secteurs littoraux entre 0 et -15m (à 200-300m du littoral)
- Au milieu du tracé, à environ 1 km, un haut-fond (d'environ 300m de large) remonte à -15m
- De part et d'autre du haut-fond, les profondeurs sont comprises entre -20 et -23m de profondeur

Les travaux auront un **impact d'ordre morpho-bathymétrique direct** <u>uniquement sur le secteur littoral terrestre</u> de la plage de Crawen, lors de la phase d'enfouissement du câble, par la réalisation d'une tranchée d'environ 2 mètres de profondeur. Cette tranchée sera comblée dès lors que la connexion sera réalisée. Sur le milieu marin, aucune modification de la bathymétrie n'est prévue du fait de l'absence d'ensouillage du câble (seulement déposé sur le fond et maintenu par des coques sur le fond).

INSTALLATION ET ATTERRAGE D'UN CABLE SOUS-MARIN DE TELECOMMUNICATION RELIANT LES ILES DE TERRE DE HAUT ET TERRE DE BAS (LES SAINTES)

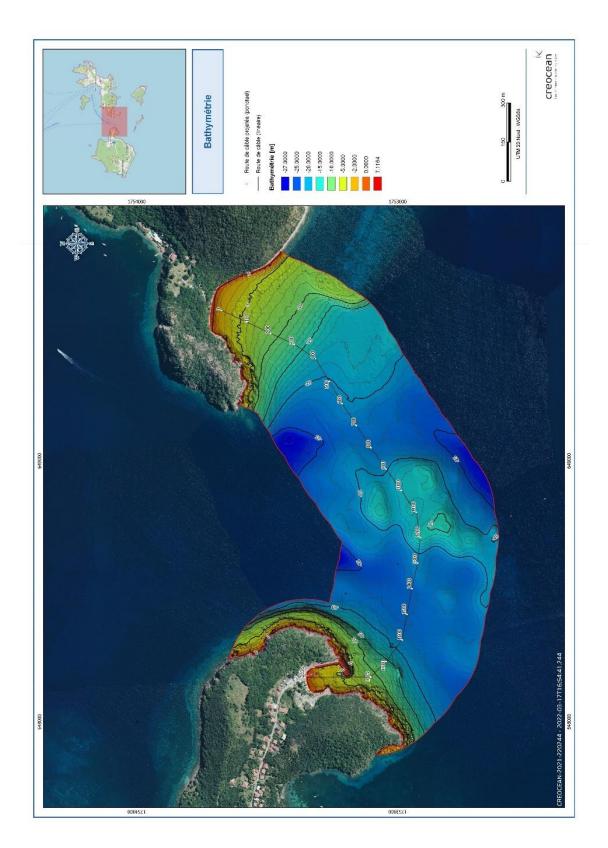


Figure 25 : Bathymétrie autour de la zone de travaux (CREOCEAN, 2022, d'après LITTO 3D)

INSTALLATION ET ATTERRAGE D'UN CABLE SOUS-MARIN DE TELECOMMUNICATION RELIANT LES ILES DE TERRE DE HAUT ET TERRE DE BAS (LES SAINTES)INSTALLATION ET ATTERRAGE D'UN CABLE SOUS-MARIN DE TELECOMMUNICATION RELIANT LES ILES DE TERRE DE HAUT ET TERRE DE BAS (LES SAINTES)

La figure suivante illustre le profil bathymétrique du futur tracé :

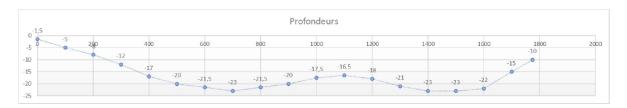


Figure 26 : Profil bathymétrique en coupe le long du tracé (AMAYA, 2022)

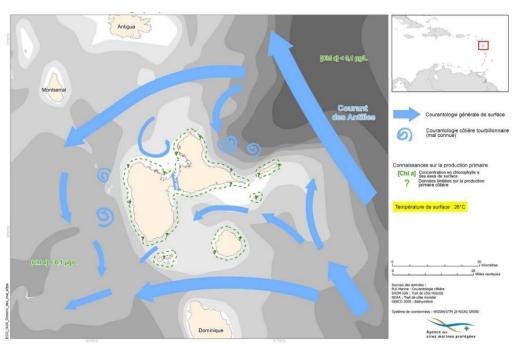
Dans le présent cas, les travaux, de par l'absence d'ensouillage dans le milieu marin (uniquement sur le secteur littoral de la plage), n'auront pas d'incidence sur la bathymétrie des fonds.

10.4.3. Hydrodynamisme

10.4.3.1. Courantologie générale

La circulation générale est principalement déterminée par le Courant de Guyane et par le Courant Equatorial Nord. Ces deux courants s'unissent pour former le Courant des Caraïbes qui traverse la mer des Caraïbes.

Les cartes schématiques du fonctionnement océanographique des îles de la Guadeloupe réalisées par l'agence des aires marines protégées (2011) permettent l'analyse suivante. Durant la saison sèche, les courants généraux au Sud de la Guadeloupe sont plutôt orientés vers l'Ouest et le Sud-Ouest. Au niveau des Saintes, les modèles sont peu précis mais on peut supposer que les courants dominants sont orientés dans un axe Est-Ouest.



Source : Agence des aires marines protégées, 2011

Figure 27 : Fonctionnement océanographique schématique entre décembre et mai (saison sèche).

Synthèse des connaissances sur le milieu marin de Guadeloupe

INSTALLATION ET ATTERRAGE D'UN CABLE SOUS-MARIN DE TELECOMMUNICATION RELIANT LES ILES DE TERRE DE HAUT ET TERRE DE BAS (LES SAINTES)

Pour compléter l'analyse précédente, les données du modèle MERCATOR ont été extraites sur 3 ans (2013 - 2015). Mercator est un modèle opérationnel global de prévision et d'analyse des courants océanographiques de résolution 1/12°. Il est disponible sur le site marine.copernicus.eu.

Des roses de courants ainsi que des cartes ont été réalisées et sont présentées sur la Figure 28. La carte ci-dessus présente les roses de courants extraites sur 3 ans (2013, 2014, 2015) en différents point autour de l'archipel de la Guadeloupe.

Au Sud des Saintes, il semble que les courants s'inscrivent dans la dynamique précédente avec un courant dominant d'Est en Ouest.

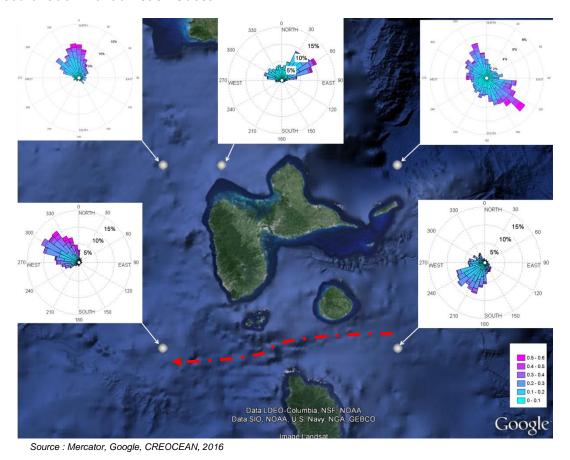


Figure 28 : Roses de courant autour de la Guadeloupe issues des données du modèle Mercator sur 3 ans (2013-2015). La direction indiquée correspond à celle vers laquelle porte le courant.

Remarques sur les conditions cycloniques

Sous des conditions de type tempête, voire des conditions cycloniques, le niveau des eaux subit des fluctuations de plus grandes amplitudes que celles liées à la marée. Elles sont dues aux fortes variations barométriques générées par la dépression tropicale et aux mouvements de la masse d'eau poussée par les vents violents. La surcote peut ainsi avoir 3 composantes : Marée de tempête; Houle cyclonique et Marée astronomique.

Le phénomène appelé « marée de tempête » se caractérise par une élévation brutale et temporaire du niveau de la mer par rapport au niveau de la marée astronomique. A l'approche des côtes, elle peut être plus ou moins amplifiée selon la configuration des fonds et la forme du littoral.

Dans des conditions cycloniques, les surcotes deviennent très importantes. Lors du cyclone David (août 1979), la marée de tempête observée a été estimée, à St Domingue, à environ 7.60 m.

D'un point de vue des risques, Les Saintes, comme la plupart des communes de Grande-Terre, sont particulièrement menacées par des submersions marines lors de phénomènes cycloniques. Ces inondations génèrent d'importants transports solides qui peuvent occasionner des embâcles au niveau des ouvrages de franchissement, coudes ou méandres de rivières.

INSTALLATION ET ATTERRAGE D'UN CABLE SOUS-MARIN DE TELECOMMUNICATION RELIANT LES ILES DE TERRE DE HAUT ET TERRE DE BAS (LES SAINTES)INSTALLATION ET ATTERRAGE D'UN CABLE SOUS-MARIN DE TELECOMMUNICATION RELIANT LES ILES DE TERRE DE HAUT ET TERRE DE BAS (LES SAINTES)

Concernant des marées de tempêtes, Les Saintes sont relativement protégées avec une sur-côte maximale inférieure à un mètre (cyclone de type HUGO, 943hPa).

La Guadeloupe est dans la zone de fréquence maximale de passage des cyclones. L'analyse des trajectoires des cyclones qui sont passés à proximité de la Guadeloupe montre que ceux-ci proviennent pour la plupart des directions Est-Sud-Est et se dirigent vers l'Ouest-Nord-Ouest. Néanmoins, toutes les autres directions sont envisageables.

Les houles les plus importantes proviennent de l'Est et du Nord-Est, elles apparaissent pendant la période cyclonique.

Le littoral des Saintes (Terre-de-Haut et Terre-de-Bas), au niveau des arrivées du câbles, est soumis à un aléa *Houle cyclonique* fort au titre des PPRN de la Guadeloupe (2010).

10.4.4. Dynamique sédimentaire

Il n'existe pas à ce jour de modélisation de la dynamique sédimentaire sur le secteur compris entre Terre-de-Haut et Terre-de-Bas.

La passe du Sud, entre les 2 îles, peut être soumise à des courants réguliers et relativement puissants, limitant le dépôt de sédiments fins.

Dans la baie de Crawen, l'orientation Sud-Est de la plage a pour conséquence une dynamique sédimentaire relativement importante, du fait d'une houle de même secteur, pouvant entraîner des mouvements sédimentaires, notamment en bord de plage.

L'Anse des Mûriers est très bien protégée et la dynamique sédimentaire y est très faible, expliquant son relatif envasement et l'absence de houle et de courant, la très grande majorité du temps.

Durant toute la phase de travaux, le remaniement des fonds marins peut être considéré comme négligeable puisque le câble de communication sera déposé sur le fond, sans travaux d'ensouillage. Seules les extrémités du câble, feront l'objet d'un ensouillage à l'interface terre-mer, notamment sur Crawen.

Les effets sur la dynamique sédimentaire marine seront négligeables en phase travaux dans la mesure où la méthodologie environnementale de l'entreprise ne prévoit pas d'ensouillage et de remise en suspension des sédiments marins.

10.4.5. Qualité des eaux

L'Agence Régional pour la Santé de Guadeloupe suit la **qualité des eaux de baignade** sur le littoral des Saintes. Il n'y a pas de suivi complet annuel sur les plages de Crawen et de l'Anse des Mûriers (insuffisamment suivi). Sur ce dernier, du fait de son caractère portuaire, le site n'est pas apprécié des baigneurs.

Un seul site de suivi est présent à proximité, celui de la plage « Bois Joli » de Terre de Haut, au nord de la plage de Crawen. Les fiches de qualité des eaux de baignade pour les années 2019, 2020 et 2021 indiquent que cette plage présente un état EXCELLENT pour sa qualité des eaux de baignade, au vu de la directive 2006/7/CE en vigueur depuis le début de la saison 2013.

Les paramètres suivis dans le cadre de l'évaluation des eaux de baignade sont les suivants :

- Paramètres obligatoires : Streptocoques fécaux ; Escherichia coli ;
- Autres paramètres : Coliformes totaux ; Huiles minérales ; Phénols ; Substances tensio-actives (Mousses) ; Changement anormal de coloration ; Transparence Secchi ; Cyanobactéries ; Ostréopsys.

INSTALLATION ET ATTERRAGE D'UN CABLE SOUS-MARIN DE TELECOMMUNICATION RELIANT LES ILES DE TERRE DE HAUT ET TERRE DE BAS (LES SAINTES)

Les eaux sont de très bonne qualité pour la baignade sur la côte sud de Terre-de-Haut. Ceci révèle l'absence de contamination bactériologique chronique dans les eaux côtières de cette zone.

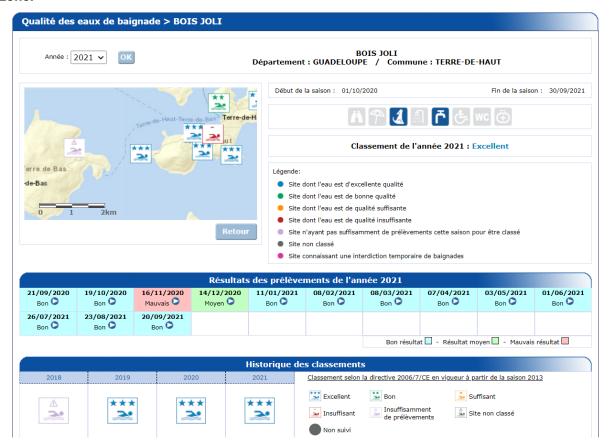


Tableau 5 : Classement des eaux de baignades de la plage

Les sédiments sur le fond sont plutôt grossiers, ce qui entraine peu de remise en suspension et un redépôt immédiat. La **turbidité** près du fond, engendrée par les maniements liés à la pose d'un câble de très faible diamètre, est très faible et se disperse très rapidement sous l'effet des forts courants. L'opération de pose est un procédé court et le chantier est mobile. La très faible turbidité liée au projet se fond rapidement dans la turbidité naturelle, dans un secteur agité. Il n'y a pas d'atteinte à la qualité de la masse d'eau côtière.

Sur les deux segments, les travaux sur l'estran/platier et sur la zone haute de la plage sont programmés hors période balnéaire pour éviter tout risque d'altération des eaux de baignade par suite de pollutions accidentelles.

Le câble est composé de matériaux neutres et ensouillés : il n'y a pas de risque d'eutrophisation ni de pollution métallique ou organique avec la mise à l'eau du câble, vis-à-vis de la masse d'eau côtière

- →II n'y a pas de risque de dégradation de la qualité des eaux
- → Le risque de pollution accidentelle est faible, en raison des vérifications du matériel et de l'expérience des compagnies en charge des travaux.

INSTALLATION ET ATTERRAGE D'UN CABLE SOUS-MARIN DE TELECOMMUNICATION RELIANT LES ILES DE TERRE DE HAUT ET TERRE DE BAS (LES SAINTES)INSTALLATION ET ATTERRAGE D'UN CABLE SOUS-MARIN DE TELECOMMUNICATION RELIANT LES ILES DE TERRE DE HAUT ET TERRE DE BAS (LES SAINTES)

Ainsi, les incidences des travaux sur la qualité des eaux seront négligeables du fait de l'absence d'ensouillage et de remise en suspension de sédiments. Les travaux d'ensouillage en milieu terrestre n'impacteront pas le milieu marin.

10.4.6. Qualité des sédiments

A la côte, il n'y a pas d'information sur la qualité des sédiments aux Saintes. Les sédiments, à dominante plutôt sableuse (observations en plongée), ne sont pas susceptibles de porter les contaminations (absence ou faibles teneurs en argiles et silts).

Aux Saintes, l'absence d'activités industrielles et urbaines importantes limitent vraisemblablement une contamination chimique, organique et bactériologique, à relier notamment à la granulométrie sablograveleuse des sédiments

Les incidences des travaux sur la qualité des sédiments sont négligeables.

INSTALLATION ET ATTERRAGE D'UN CABLE SOUS-MARIN DE TELECOMMUNICATION RELIANT LES ILES DE TERRE DE HAUT ET TERRE DE BAS (LES SAINTES)

10.5. Milieu biologique

Plusieurs cartographies des biocénoses benthiques ont été réalisées (AAMP, 2013). Celles-ci font état de la présence d'herbiers de phanérogames marines et de récifs coralliens sur le pourtour des Saintes.

10.5.1. Herbiers et coraux en zone côtière

Sur les Saintes, la présence de communautés coralliennes est avérée sur l'ensemble du linéaire de l'archipel des Saintes. Ces dernières, sont des formations non bio-constructrices, présentent un faible recouvrement en corail vivant et leurs états de santé sont peu connus à ce jour.

Les communautés coralliennes des Saintes n'ont pas fait l'objet d'une cartographie exhaustive et précise. Selon AAMP, 2011, ils représentent seulement 8% de l'ensemble des communautés de Guadeloupe, soit 800 ha.

Plusieurs secteurs sont considérés comme très riches et sont observés aux Saintes (Ilet La Coche et Pointe des Colibris sur Grand Ilet).

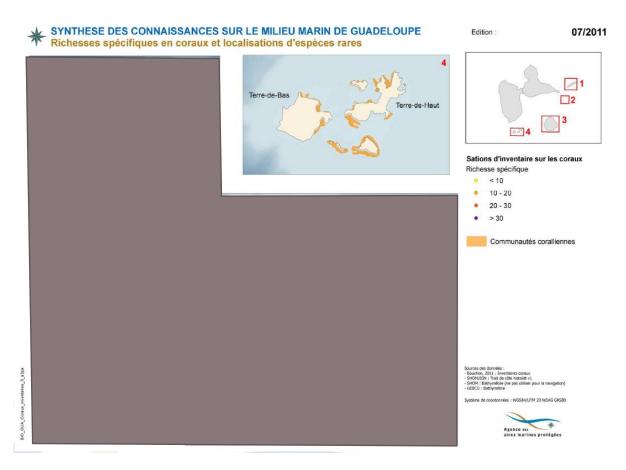


Figure 29: Localisation des communautés coralliennes aux Saintes (Source: AAMP, 2013)

Au niveau de la zone de travaux, il est considéré la présence de communautés coralliennes aux abords des deux baies recevant le câble de communication.

Les herbiers de phanérogames marines couvrent aux Saintes une superficie totale estimée à 198 hectares (10% de la Guadeloupe) selon Carex Environnement, 1999. Ils sont très largement situés sur

INSTALLATION ET ATTERRAGE D'UN CABLE SOUS-MARIN DE TELECOMMUNICATION RELIANT LES ILES DE TERRE DE HAUT ET TERRE DE BAS (LES SAINTES)INSTALLATION ET ATTERRAGE D'UN CABLE SOUS-MARIN DE TELECOMMUNICATION RELIANT LES ILES DE TERRE DE HAUT ET TERRE DE BAS (LES SAINTES)

les secteurs abrités (baie de l'archipel, plage de Grande-Anse de Terre-de-Bas) et dans les deux baies concernées par le projet (Anse Crawen et Mûriers).

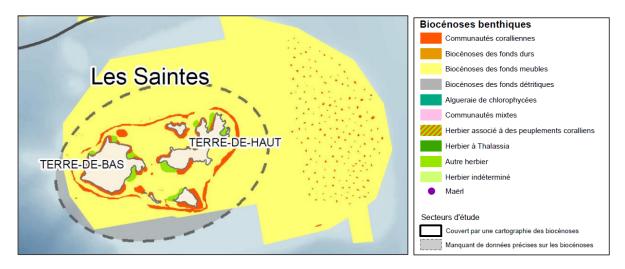


Figure 30 : Cartographie des biocénoses benthiques sur la zone des Saintes (AAMP, 2011).

Afin de mieux identifier les incidences du projet le long du tracé du câble de communication, une cartographie des biocénoses marines a été réalisée par CREOCEAN en mars 2022, qui recense les principaux habitats observés sur le secteur.

La note descriptive complète a été jointe en annexe de la demande de cas par cas et en annexe du présent dossier.

INSTALLATION ET ATTERRAGE D'UN CABLE SOUS-MARIN DE TELECOMMUNICATION RELIANT LES ILES DE TERRE DE HAUT ET TERRE DE BAS (LES SAINTES)

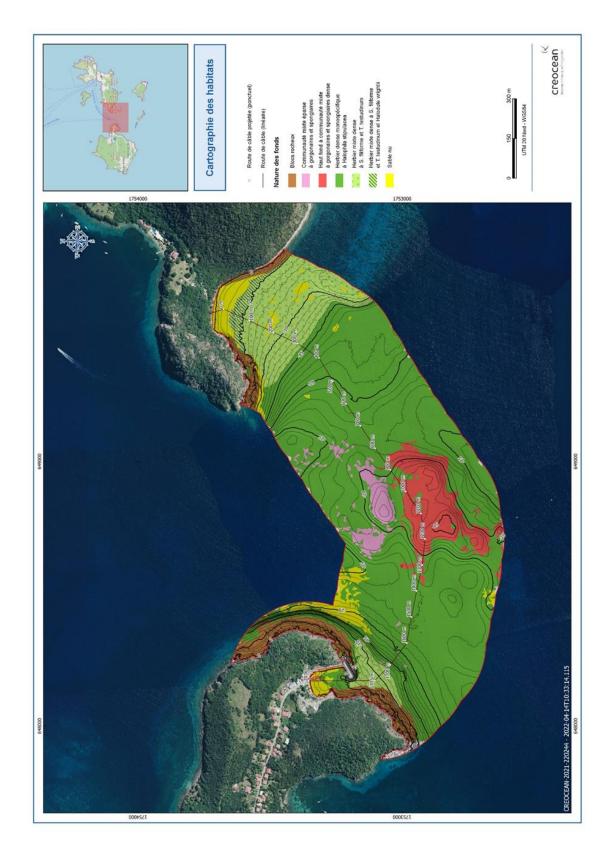


Figure 31 : Cartographie des biocénoses marines sur la zone de travaux des Saintes.

INSTALLATION ET ATTERRAGE D'UN CABLE SOUS-MARIN DE TELECOMMUNICATION RELIANT LES ILES DE TERRE DE HAUT ET TERRE DE BAS (LES SAINTES)INSTALLATION ET ATTERRAGE D'UN CABLE SOUS-MARIN DE TELECOMMUNICATION RELIANT LES ILES DE TERRE DE HAUT ET TERRE DE BAS (LES SAINTES)

10.5.1.1. Description des biocénoses marines

L'objectif est de couvrir l'ensemble du secteur d'étude afin d'identifier l'ensemble des habitats marins et les espèces structurantes associées, mais également de se focaliser sur les espèces patrimoniales, halieutiques et protégées, à proximité directe du trajet prévu du câble de communication

10.5.1.1.1. Herbier mixte à Thalassia testudinum et Syringodium filiforme

Cet habitat est localisé dans les faibles profondeurs (<10 m de fond, du côté de Terre de Bas et -14m du côté de Terre-de Haut), à proximité de la côte sous la forme de grands herbiers homogènes et vastes.

Les deux espèces natives (*Thalassia testudinum* et *Syringodium filiforme*) y sont présentes de manière plus ou moins identique. Sur certains patchs, seule l'une ou l'autre des deux espèces y est présente, sous forme monospécifique. Notons que sur le secteur de Crawen, dans la bande côtière, à l'interface avec la zone de sable nu, l'espèce *Halodule wrightii* a été observée, mélangée avec les deux autres espèces natives.

Sur ces herbiers, la macrofaune est très faiblement représentée. Lors des radiales tractées, il n'a pas été observé de densités importantes d'oursins blancs ou de lambis (estimation de moins d'un individu/100 m²). En revanche,, sur l'herbier de l'anse Crawen, de nombreuses tortues vertes ont été observées en phase de repos et de nourrissage, accompagnées de rémoras.

La superficie de cet habitat est estimée à environ 85 500m² (8.5 ha). Le linéaire d'habitat intersecté par le câble est estimé à environ 450 mètres.



Figure 32 : Photographies des herbiers présents sur le secteur de Crawen

INSTALLATION ET ATTERRAGE D'UN CABLE SOUS-MARIN DE TELECOMMUNICATION RELIANT LES ILES DE TERRE DE HAUT ET TERRE DE BAS (LES SAINTES)

10.5.1.1.2. Herbier monospécifique dense à Halophila stipulacea

Plus au large, entre 14m et 25m de profondeurs, des herbiers de l'espèce invasive Halophila stipulacea sont présents, d'abord mélangés avec les espèces natives, avant de se densifier avec la profondeur et devenir un herbier monospécifique plus homogène et continu (vers 17 m de profondeur).

Cet habitat couvre une très large majorité de la zone d'étude, avec une très faible diversité spécifique en poissons et faune sessile, du fait de l'homogénéité du paysage. L'exposition aux houles d'Est et la présence de courants modérés à forts limitent la fixation d'espèces sessiles et la présence de juvéniles de poissons. Quelques spongiaires ont été observés mais il semble qu'il s'agisse d'individus arrachés, non fixés.

Au fur et à mesure que l'on s'approche de la communauté mixte à spongiaires et gorgonaires, l'herbier devient plus clairsemé, avec la présence de trous de sable, où sont implantées des éponges barriques. Progressivement, l'herbier s'enrichit en espèces associées à la communauté précédemment décrite.

La superficie de cet habitat est estimée à environ 126 500 m². Le linéaire d'habitat intersecté par le câble est estimé à environ 1 077 mètres.





Figure 33: Herbiers d'Halophila stipulacea

La macrofaune associée à ces herbiers est peu diversifiée et peu abondante : quelques spécimens d'étoiles de mer communes (Oreaster reticulatus) sont observés mais de manière dispersée. Un oursin blanc (Tripneustes ventricosus) a été observé le long des radiales.

10.5.1.1.3. Haut-fond à communauté mixte à gorgonaires et spongiaires (plus ou moins épars)

Ce peuplement est observé à partir de 15 m de profondeur sur la zone centrale de la zone d'étude, entre le point 900m et 1300m du tracé du câble (cf. carte ci-dessous). Il s'étend jusqu'à 23 m de profondeur.

Ce peuplement est caractérisé par une importante diversité de spongiaires et de gorgonaires. Les coraux, sont peu présents, avec des densités inférieures à 1 individu/m² et la diversité est relativement faible, avec 11 espèces recensées (cf. tableau ci-dessous). Il n'a pas été observé de grandes colonies coralliennes ou de massifs de grande superficie. Les colonies sont de taille réduite (20-40 cm maximum) et dispersées sur le fond.

INSTALLATION ET ATTERRAGE D'UN CABLE SOUS-MARIN DE TELECOMMUNICATION RELIANT LES ILES DE TERRE DE HAUT ET TERRE DE BAS (LES SAINTES)INSTALLATION ET ATTERRAGE D'UN CABLE SOUS-MARIN DE TELECOMMUNICATION RELIANT LES ILES DE TERRE DE HAUT ET TERRE DE BAS (LES SAINTES)

Parmi ces dernières, notons la présence d'une **seule espèce protégée** en Guadeloupe (Arrêté du 25 avril **2017** visant à protéger 16 espèces de coraux endémiques de la région Caraïbe2017), à savoir *Orbicella faveolata*.

En ce qui concerne les spongiaires, de nombreuses espèces ont également été recensées. Des formes encroûtantes, massives, tubulaires ou cordées sont présentes. Les principales espèces observées sont listées ci-dessous :

- Amphimedon compressa,
- Callyspongia vaginalis
- Aplysina spp.
- Aplysina cauliformis
- Agelas tubulata,

- Agelas clathrodes,
- Niphates digitalis,
- Verongula rigida,
- Xestospongia muta

Les gorgones sont également abondantes, avec la dominance par 2 espèces majoritaires: *Plexaura nutans, Antillogorgia spp.et Plexaura homomalla.*

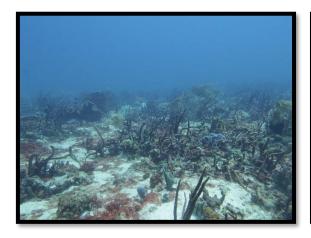
Les couvertures en Halophila stipulacea et en cyanophycées sont élevées, au détriment des coraux.

A l'échelle de cet écosystème, une variabilité des richesses spécifiques en gorgonaires et spongiaires est observée entre la partie Nord et la partie Sud du Haut-fond (séparé par une zone d'herbier à Halophila). Le secteur nord présente un état plus appauvri (en termes de densités d'espèces), du fait notamment de couvertures végétales en *Halophila stipulacea* plus importantes. Cet habitat plus appauvri n'est pas intersecté par le câble.

Parmi les espèces vagiles notables, citons l'observation d'une raie pastenague (*Dasyatis americana*), d'une raie léopard (*Aetobatus narinari*), de tortues imbriquées (*Eretmochelys imbricata*) et très ponctuellement des lambis (*Aliger gigas*) lorsque le fond le favorise.

Le peuplement ichtyologique est peu diversifié (23 espèces) et peu dense.

La superficie de cet habitat est estimée à environ 114 000 m². Le linéaire d'habitat intersecté par le câble est estimé à environ 406 mètres.





INSTALLATION ET ATTERRAGE D'UN CABLE SOUS-MARIN DE TELECOMMUNICATION RELIANT LES ILES DE TERRE DE HAUT ET TERRE DE BAS (LES SAINTES)

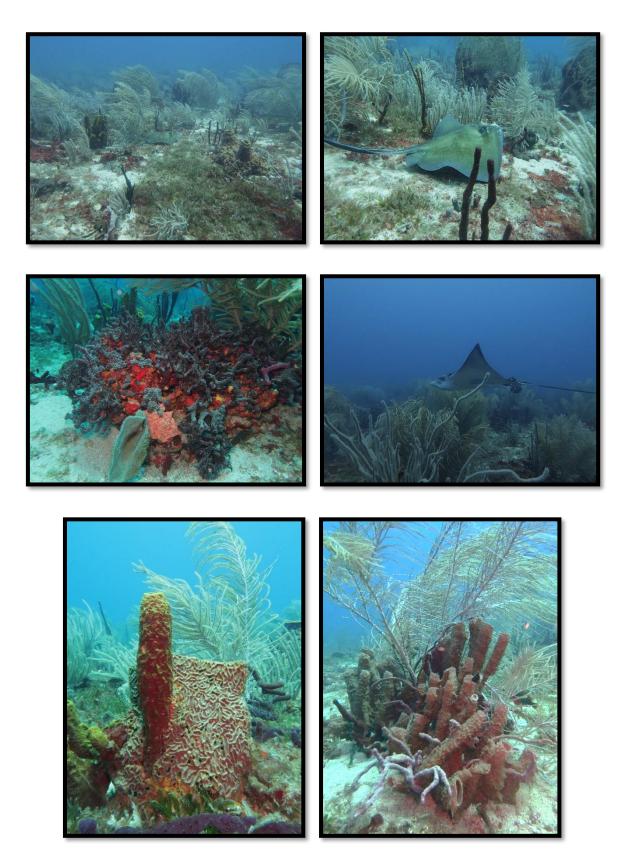


Figure 34 : Illustrations du peuplement et des espèces principales du Haut-fond

INSTALLATION ET ATTERRAGE D'UN CABLE SOUS-MARIN DE TELECOMMUNICATION RELIANT LES ILES DE TERRE DE HAUT ET TERRE DE BAS (LES SAINTES)INSTALLATION ET ATTERRAGE D'UN CABLE SOUS-MARIN DE TELECOMMUNICATION RELIANT LES ILES DE TERRE DE HAUT ET TERRE DE BAS (LES SAINTES)

Tableau 6 : Liste des espèces coralliennes et ichtyologiques recensées

| Espèces coralliennes observées | Espèces protégées | Poissons | Etat de Santé général |
|--|------------------------|--|-----------------------------|
| Agaricia agaricites Madracis auretenra Manicina aureolata Meandrina meandrites Montastrea cavernosa Porites astreoides Porites porites Pseudodiploria strigosa Siderastrea siderea Stephanocoenia bournonii | Orbicella faveolata | Acanthurus tractus Acanthurus coeruleus Actobatus narinari Aulostomus maculatus Balistes vetula Chaetodon capistratus Cephalopholis fulva Chromis multilineata Dasyatis americana Diodon holocanthus Epinephelus striatus Epinephelus guttatus Haemulon vittatum Halichoeres garnoti Holacanthus tricolor Holocentrus rufus Lactophrys bicaudalis Mulloidichthys martinicus Pterois volitans Serranus tortugarum Sparisoma aurofrenatum Thalassoma bifasciatum Haemulon spp. | 2,5-3 |

Incidences offshore:

La pose du câble de **20 cm** de diamètre (avec les coques de protection) est un procédé rapide en chantier mobile. La surface des fonds remaniés par la pose du câble est restreinte et la quantité associée du benthos détruit ou dérangé est faible.

Le tableau ci-dessous synthétise le linéaire de chaque biocénose intersectée par le projet de câble de communication (précision plus ou moins 10 mètres).

Tableau 7 : Linéaire intersecté par chaque biocénose marine

| Nature | Linéaire intersecté avec le câble (mètres) |
|--|--|
| Haut fond à communauté mixte à gorgonaires et spongiaires denses | 406 m |
| Herbier dense monospécifique à Halophila stipulacea | 1 077 m |
| Herbier mixte dense à S. filiforme et T. testudinum | 405 m |
| Herbier mixte dense à S. filiforme et T. testudinum et Halodule wrightii | 5 m |
| Sable nu | 140 m |

INSTALLATION ET ATTERRAGE D'UN CABLE SOUS-MARIN DE TELECOMMUNICATION RELIANT LES ILES DE TERRE DE HAUT ET TERRE DE BAS (LES SAINTES)

Les habitats marins vont être impactés au total sur 407 m².

Sur les secteurs d'herbiers (espèces natives) et de spongiaires (superficie similaire), le câble va êtyre posé sur une superficie respective d'environ 82 m².

Après les travaux, les fonds se remettent en place naturellement et la recolonisation peut s'opérer rapidement à partir des zones voisines. Les observations faites en plongée sous-marine montrent que les autres câbles en présence ont été recolonisés et ne constituent pas une incidence notable.

Les turbidités engendrées par la pose du câble sont de faible ampleur, temporaires et localisées près du fond : les particules sableuses en suspension se redéposent rapidement et les particules les plus fines se dispersent très rapidement (courants importants). Il n'y a pas de modification de la qualité des eaux et des sédiments.

Les incidences sont localisées mais permanentes ; les fonds se remettent naturellement en place sous l'effet des courants et une colonisation du câble est possible à partir des zones voisines.

Lors de la pose du câble, le bateau en surface est mobile et n'est jamais ancré sur le fond.

En mer, les travaux de pose auront des incidences directes, permanentes mais d'intensité faible (superficie d'emprise réduite) sur les communautés coralliennes et les herbiers côtiers.

Incidences de l'atterrage (partie découvrante de la plage)

Sur ce segment, il n'y a pas d'habitat type récif sur le tracé du câble. L'estran sableux est caractérisé par une forte pauvreté faunistique et floristique. Il n'y a pas d'incidences du tirage du câble et de la création de la tranchée de récupération du câble, ni de la circulation de la pelle excavatrice sur la plage.

La zone d'influence des travaux correspond à la zone d'évolution de la pelle excavatrice (absence d'épifaune) et aux alentours immédiats de la tranchée existante, qui ne correspondent pas à des habitats protégés.

Les travaux d'atterrage sont sur une durée très courte, d'environ 1 journée. Dès que le câble est branché dans la chambre de plage, la zone d'excavation est rebouchée.

Au regard de la très faible emprise des travaux, l'incidence des travaux de pose sur l'habitat et les communautés benthiques associées peut être considérée comme négligeable.

Sur la plage, les travaux d'excavation auront des incidences directes, permanentes mais d'intensité faible (superficie d'emprise réduite) sur les communautés terrestres, du fait d'une absence de végétation, de roche et de mégafaune.

10.5.1.2. Espèces halieutiques et poissons côtiers

Dans les eaux des Saintes la pêche et la vente de plusieurs **mollusques** est réglementée. Elle concerne essentiellement le lambi (*Lobatus* gigas) qui est une espèce inscrite à l'annexe 2 de la CITES et en annexe 3 du protocole de SPAW. Les Saintes disposent de densités de lambis importante (22 ind./ha), mais aucune cartographie ne précise la localisation des stocks à une échelle suffisamment fine. Les relevés réalisés en plongeur tracté lors de la cartographie le long du tracé de câble (sur 2 000 mètres environ) n'ont pas relevé de fortes densités de lambis. Sur l'ensemble du linaire de la prospection réalisée, environ une dizaine de lambis a été recensée.

Concernant les oursins blancs (*Tripneustes ventricosus*), les Saintes ne sont pas identifiées comme un secteur majeur, à fortes densités d'individus, contrairement à Marie-Galante, le Grand Cul-de-Sac Marin ou Anse à la Gourde (Saint-François).

INSTALLATION ET ATTERRAGE D'UN CABLE SOUS-MARIN DE TELECOMMUNICATION RELIANT LES ILES DE TERRE DE HAUT ET TERRE DE BAS (LES SAINTES)INSTALLATION ET ATTERRAGE D'UN CABLE SOUS-MARIN DE TELECOMMUNICATION RELIANT LES ILES DE TERRE DE HAUT ET TERRE DE BAS (LES SAINTES)

Près de 350 espèces de **poissons** ont été recensées dans les eaux côtières guadeloupéennes, dont la majorité sur des zones coralliennes. Plusieurs inventaires ont eu lieu afin de caractériser les peuplements de poissons côtiers selon les substrats en présence. Ainsi, si la côte des Saintes n'a pas été prospectée de manière exhaustive, il en ressort que la richesse spécifique y est élevée, au regard du reste de la Guadeloupe.

La prospection de terrain n'a pas révélé de densité importante de poissons côtiers. La diversité la plus forte (entre 22 et 25 espèces) a été recensée sur le haut-fond, dans la communauté mixte de spongiaires et gorgonaires. Les zones très côtières et les herbiers n'ont pas révélé de densités élevées en juvéniles de poissons.

Incidences:

Les effets prévisibles identifiés du projet sur les poissons et les espèces halieutiques concernent :

- directement : les bruits émis par les navires et l'accès aux zones de reproduction en mer et en rivière,
- indirectement : le lien trophique, c'est-à-dire les effets sur le benthos avec réduction de la zone d'alimentation.

L'analyse bibliographique de la réaction aux bruits du chantier du câblier montre ni une absence de risque de mortalité ni de blessures pour les poissons (Popper et al 2014) qui devraient plutôt adopter un comportement de fuite. L'incidence liée à la présence du navire type câblier et du navire multicat est temporaire et peut être considérée comme très faible. Pour les espèces à déplacement limités (oursins et mollusques gastéropodes), l'incidence est réduite dès lors que le câble ne les écrase pas.

L'incidence par le lien trophique (perturbation du benthos) est temporaire. Par ailleurs, les remaniements du sédiment avec libération de matières organiques sont attractifs pour les poissons, qui reviennent dès le départ du navire.

Les travaux auront une influence temporaire mais limitée (comportement de fuite) sur les espèces commerciales et les poissons côtiers, qui recoloniseront le secteur dès la fin des travaux de pose.

10.5.2. Tortues marines

Sur les 7 espèces de tortues marines qui existent aujourd'hui dans les océans et mers du globe, 5 d'entre elles sont susceptibles de fréquenter le littoral guadeloupéen.

Trois d'entre elles sont observées sur les plages en période de ponte : la tortue verte, l'olivâtre et la tortue luth. Les deux autres espèces viennent seulement s'alimenter dans les eaux guadeloupéennes sans s'y reproduire.

Les tortues marines sont herbivores strictes ou omnivores. Elles se nourrissent, en Guadeloupe, principalement sur les zones d'herbiers de petits crustacés, de cnidaires voire de petits poissons ou encore d'algues et d'herbes marines.

L'ensemble des espèces de tortues marines, leurs œufs ainsi que leurs habitats sont intégralement protégés.

Les côtes des Saintes abritent 13 plages identifiées comme « sites de ponte » (dont l'Anse Crawen dans le cadre de ce projet) mais ne représentent pas des sites de pontes majeurs pour les tortues imbriquées et les tortues vertes, avec des sites, en état « peu dégradé », voire « dégradé » (AAMP, 2011). L'Anse des Mûriers n'est pas considérée comme étant un site de ponte.

INSTALLATION ET ATTERRAGE D'UN CABLE SOUS-MARIN DE TELECOMMUNICATION RELIANT LES ILES DE TERRE DE HAUT ET TERRE DE BAS (LES SAINTES)

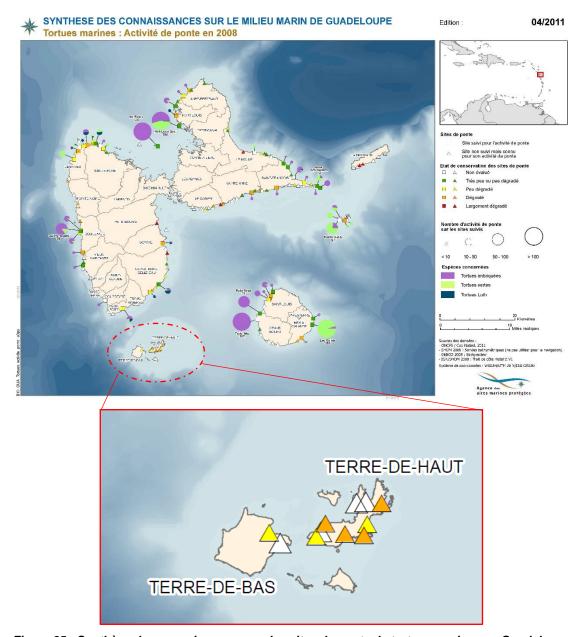


Figure 35 : Synthèse des connaissances sur les sites de ponte de tortues marines en Guadeloupe

Après consultation de la base de données des suivis de traces de ponte de 2000 à 2021 par l'ONF (ONF, com. Pers.), il apparait que **6 traces ont été relevées sur l'Anse Crawen**, dont trois de tortue verte *Chelonia mydas* et trois de tortues imbriquées *Eretmochelys imbricata*, en **2011, 2012 et 2020**. Les suivis réalisés en 2010, 2013, 2016, 2017, 2018 et 2019 n'ont pas donné lieu à des observations.

INSTALLATION ET ATTERRAGE D'UN CABLE SOUS-MARIN DE TELECOMMUNICATION RELIANT LES ILES DE TERRE DE HAUT ET TERRE DE BAS (LES SAINTES)INSTALLATION ET ATTERRAGE D'UN CABLE SOUS-MARIN DE TELECOMMUNICATION RELIANT LES ILES DE TERRE DE HAUT ET TERRE DE BAS (LES SAINTES)

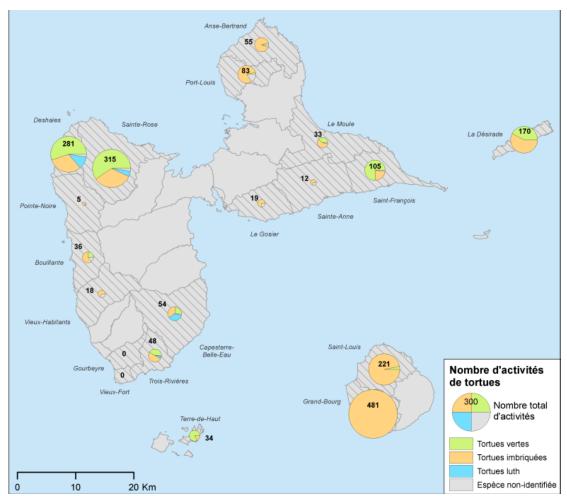


Figure 36 : Synthèse 2019 des activités de ponte en Guadeloupe (https://www.tortues-marines-antilles.org/_files/ugd/891b35_f76c167324df4d3da97cf7aff03300ad.pdf)

La zone de ponte de la plage de Crawen est donc diagnostiquée en tant que site de ponte majeur (bien que la colonie de reproduction soit réduite et erratique) ; c'est donc **une zone potentielle de pontes pour 2 espèces de tortues marines** : <u>la Tortue Imbriquée</u> (classée en « danger critique d'extinction » par l'UICN) et <u>la Tortue Verte</u> (classée en « danger d'extinction » par l'UICN).

| | | JAN | FEV | MAR | AVR | MAI | JUIN | JUIL | AOUT | SEPT | OCT | NOV | DEC |
|------------------|------------|-----|-----|-----|-----|-----|------|------|------|------|-----|-----|-----|
| LUTH | pontes | | | | | X | x | | | | | | |
| D. coriacea | emergences | | | | | | | х | х | | | | |
| | | | | | | | | | | | | | |
| IMBRIQUEE | pontes | | | | | | х | х | х | | | | |
| E. imbricata | emergences | | | | | | | | х | х | X | | |
| | | | | | | | | | | | | | |
| VERTE | pontes | | | | | | | | X | Х | | | |
| C. mydas | emergences | | | | | | | | | | Х | X | |
| TOUTES | pontes | | | | | X | X | x | Х | X | | | |
| ESPECES | emergences | | | | | | | x | x | X | х | х | |

Figure 37 : Calendrier des activités de ponte de tortues marines en Guadeloupe (source : https://www.tortues-marines-antilles.org/connaitre-les-tortues-marines)

INSTALLATION ET ATTERRAGE D'UN CABLE SOUS-MARIN DE TELECOMMUNICATION RELIANT LES ILES DE TERRE DE HAUT ET TERRE DE BAS (LES SAINTES)

D'un point de vue des habitats et des zones de nourrissage en mer, aucune donnée bibliographique n'est disponible à ce sujet. Il est certain que les tortues vertes fréquentent l'herbier devant l'Anse Crawen pour se nourrir ou se reposer mais aucune donnée quantitative n'est disponible. Les observations faites dans la baie de Crawen, pendant une demi-journée, ont permis de faire une dizaine d'observations d'individus en phase de nourrissage.

Les observations réalisées en plongée concernent des secteurs fréquentés par les clubs et la zone de travaux entre les 2 îles n'en fait pas partie. Du fait d'une fréquentation forte sur les secteurs de la Vierge (au Sud), de la Bombarde et de nombreuses observations sur Terre-de-Bas et Pointe Cabrit, il est fort probable que les tortues soient présentes sur ce secteur.

Incidences sur la zone d'atterrage :

Les travaux de raccordement du câble de communication entre les chambres de plage (partie terrestre) et le milieu marin vont se produire sur la plage, zone de balancement des marées sur un linéaire d'environ 20 mètres sur une largeur d'environ 3m de large (60 m²). Ce secteur est susceptible d'être utilisé par les tortues.

Il n'y aura pas de travaux en arrière-plage (déjà effectués sur un secteur de roches et galets entre fin octobre-début novembre 2021).

En dehors de toute mesure de prévention, d'évitement et de réduction, les travaux sont potentiellement susceptibles de détruire un nid de ponte, avant une émergence, si celui-ci se produit dans le périmètre de 60 m². Il convient de préciser que les retours d'expériences des saintois laissent supposer que les sites de ponte sont situés sur des secteurs plus propices, notamment sur l'extrémité Est de la plage.

<u>Mesures proposées</u>: mise en place d'un suivi régulier 60 jours avant le début des travaux (fréquence de suivi à définir avec l'ONF) par un référent « tortues » afin d'identifier la présence ou non de zones de ponte, en se concentrant principalement sur le secteur des travaux (zone de 60-70 m²).

En cas de présence d'un nid sur la zone prévue à l'ensouillage, un contournement sera mis en place au moment des travaux pour éviter la destruction de ce dernier.

Les travaux d'ensouillage du câble peuvent avoir une incidence directe et forte sur le dérangement de l'activité de pontes des tortues marines (vertes et imbriquées) car les travaux seront réalisés en début de saison de ponte. Les mesures d'évitement et de réduction mises en amont des travaux permettront de réduire fortement ces incidences environnementales.

Incidences offshore:

Le navire type câblier, à capacité de manœuvre restreinte, progresse à faible vitesse ce qui limite le risque de collision avec les tortues marines.

Le niveau sonore d'un câblier, d'environ 100m en travail a été mesuré entre 178,5 et 189,5 dB re 1μ Pa@1m sur une bande passante de 100kHz (NEREIS, 2020), c'est-à-dire audible par les tortues marines.

Ce niveau sonore inclut les bruits issus du navire ainsi que le bruit du câble dans la colonne, qui par cette hauteur d'eau (jusqu'à 30 m) oscille peu.

L'analyse de la réaction aux bruits du chantier du câblier conclut sur l'absence de risque physiologique pour les tortues qui devraient plutôt adopter un comportement de fuite. L'incidence liée à la présence du navire type câblier et du navire multicat est temporaire et peut être considérée comme très faible.

En mer, le dérangement des tortues sera limité temporairement aux opérations de pose du câble et au bruit engendré par les plongeurs scaphandriers lors de la mise en place des coques de maintien sur le fond. Ce dérangement aura une très faible incidence sur ces dernières.

INSTALLATION ET ATTERRAGE D'UN CABLE SOUS-MARIN DE TELECOMMUNICATION RELIANT LES ILES DE TERRE DE HAUT ET TERRE DE BAS (LES SAINTES)INSTALLATION ET ATTERRAGE D'UN CABLE SOUS-MARIN DE TELECOMMUNICATION RELIANT LES ILES DE TERRE DE HAUT ET TERRE DE BAS (LES SAINTES)

La pose du câble sur l'herbier (en tant qu'habitat) n'aura pas d'incidence sur l'alimentation des tortues marines, au vu de la superficie impactée.

10.5.3. Mammifères marins

Les espèces de cétacés les plus communes dans la zone sont le cachalot, la baleine à bosse, le globicéphale et certains dauphins. Certains sont migrants ou semi-résidents (durant la saison sèche, de décembre à mai) et d'autres y résident toute l'année ou à proximité.

Selon Gandilhon N., 2012 (in AAMP, 2013), le canal des Saintes constitue une zone d'intérêt particulièr (nutrition, reproduction, repos) pour les odontocètes. Le secteur d'étude, plus au sud, est fréquenté temporairement par 5-6 espèces d'odontocètes.

De la même manière, le canal des Saintes constitue un secteur de concentration de groupes de reproducteurs de baleines à bosse durant la saison sèche, et le secteur d'études, un secteur privilégié. Rappelons que l'ensemble des eaux territoriales de Guadeloupe est inscrit dans le sanctuaire AGOA en tant qu'aire marine protégée au titre du protocole SPAW, protocole relatif à la biodiversité marine et côtière de la Caraïbe, depuis octobre 2012.

La totalité des espèces présentes et/ou observées en Guadeloupe est protégée.

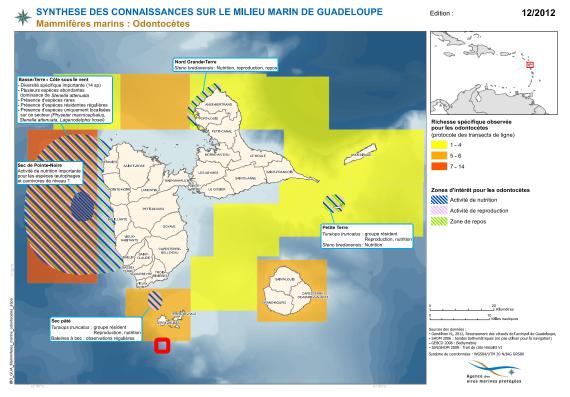


Figure 38 : Répartition géographique des observations d'odontocètes en Guadeloupe (Source : AAMP,2013)

INSTALLATION ET ATTERRAGE D'UN CABLE SOUS-MARIN DE TELECOMMUNICATION RELIANT LES ILES DE TERRE DE HAUT ET TERRE DE BAS (LES SAINTES)

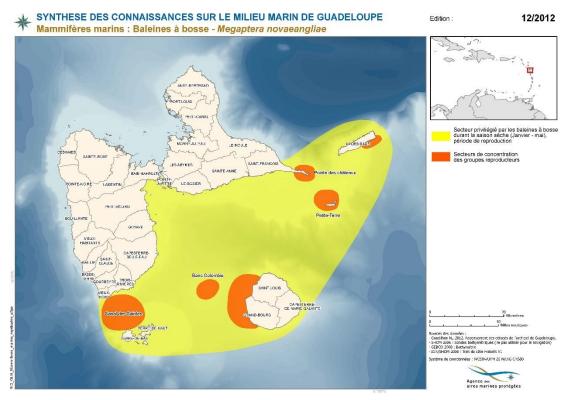


Figure 39 : Répartition géographique des observations de mysticètes en Guadeloupe (Source : AAMP,2013)

Incidences:

Les effets prévisibles identifiés du projet sur les mammifères marins concernent :

- Directement : les bruits émis par les navires, le risque de collision, l'accès à la zone d'alimentation et aux couloirs de transit,
- Indirectement : le lien trophique, c'est-à-dire les effets sur le benthos et les poissons, et la réduction de la zone d'alimentation.

Le navire type câblier, à capacité de manœuvre restreinte, progresse à faible vitesse, ce qui limite le risque de collision avec les mammifères marins. De plus, à bord du navire type câblier, le personnel est formé à l'observation des mammifères marins ce qui permettra d'adapter la vitesse au comportement des animaux.

Le niveau sonore d'un câblier d'environ 100m en travail a été mesuré entre 178,5 et 189,5 dB re 1μ Pa@1m sur une bande passante de 100kHz (NEREIS, 2020), c'est-à-dire audible par les marsouins (cétacés sensibles aux hautes fréquences).

Ce niveau sonore inclut les bruits issus du navire ainsi que le bruit du câble dans la colonne qui par cette hauteur d'eau (jusqu'à 30 m) oscille peu.

L'analyse de la réaction aux bruits du chantier du câblier conclut sur l'absence de risque physiologique pour les mammifères marins (Southall et al 2019 revA) qui devraient plutôt adopter un comportement de fuite. L'incidence liée à la présence du navire type câblier et du navire multicat est temporaire et peut être considérée comme très faible.

La faible augmentation de turbidité liée au relevage du câble induit une incidence négligeable sur le lien trophique (effet de fuite temporaire des poissons).

La zone de travaux est donc située sur une zone de fort intérêt pour les mammifères marins, aussi bien par les odontocètes que les mysticètes.

INSTALLATION ET ATTERRAGE D'UN CABLE SOUS-MARIN DE TELECOMMUNICATION RELIANT LES ILES DE TERRE DE HAUT ET TERRE DE BAS (LES SAINTES)INSTALLATION ET ATTERRAGE D'UN CABLE SOUS-MARIN DE TELECOMMUNICATION RELIANT LES ILES DE TERRE DE HAUT ET TERRE DE BAS (LES SAINTES)

Le projet aura toutefois une incidence faible à nulle sur le comportement des mammifères marins, du fait de la nature des travaux (pose d'un câble sous l'eau, avec très faible perturbation sonore).

En phase de fonctionnement, le câble n'aura aucune incidence sur le comportement des mammifères marins car il n'émet pas de rayonnement électromagnétique et ne sera pas en mesure de perturber l'écholocation de ces espèces.

10.5.4. Oiseaux marins

Les oiseaux marins se nourrissent en mer et peuvent avoir des sites de nidification ou des sites de reproduction sur le littoral. Certaines zones sont privilégiées par les oiseaux pour ces différentes activités et sont ainsi des espaces clés pour leur développement. Ainsi, le nombre de couples s'y rendant est particulièrement élevé. Les familles les plus représentées sont les Procellariidés et les Laridés. Les sites les plus importants pour ces espèces et notamment pour la nidification sont les falaises de la côte Nord-Nord-Est de Marie-Galante (Sites Classés), qui est un secteur de ponte d'espèces en situation critique dans la Caraïbes tels que le Phaeton à bec rouge (150-300 couples), le nodi brun (200-2220 couples) et la sterne bridée (60-70 couples).

Une très grande majorité d'oiseaux (107 espèces) est protégée au niveau régional (arrêté du 17 février 1989 modifié par arrêté du 31 juillet 2013).

Les secteurs importants, en termes de nombre de couples, sont situés notamment au niveau des ilots de l'archipel des Saintes (dont Les Augustins). Les fous et les frégates se rassemblent en grand nombre à Grand Ilet. Un îlot près du Grand Ilet dans l'archipel des Saintes sert également de dortoir aux fous bruns (200 à 250 individus) ainsi qu'aux frégates (plus de 200 individus).

Citons la présence aux Saintes <u>au niveau des falaises</u>, du grand Paille-en-queue, du fou à pieds rouges, du nodi brun, de la sterne bridée et fuligineuse.

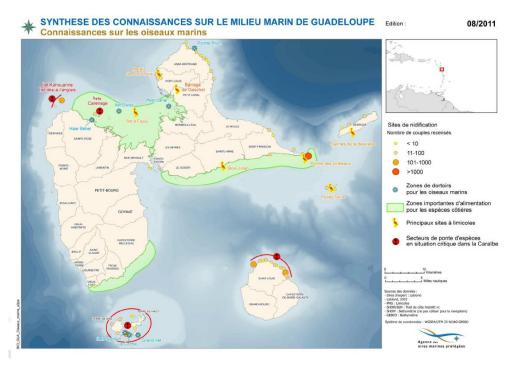


Figure 40 : Répartition géographique des observations d'oiseaux marins en Guadeloupe (Source : AAMP,2013)

INSTALLATION ET ATTERRAGE D'UN CABLE SOUS-MARIN DE TELECOMMUNICATION RELIANT LES ILES DE TERRE DE HAUT ET TERRE DE BAS (LES SAINTES)

Incidences:

Les effets prévisibles identifiés du projet sur les oiseaux marins concernent :

- Directement : les bruits émis par les navires, l'accès à la zone d'alimentation et aux zones de repos,
- ▶ Indirectement : le lien trophique, c'est-à-dire les effets sur le benthos et les poissons, et la réduction de la zone d'alimentation.

Le chantier est éloigné des sites de reproduction sur les falaises et les rochers : il concerne essentiellement la zone d'alimentation d'espèces non migratrices. Les espèces migratrices évoquées précédemment se nourrissent en pleine mer.

Le secteur traversé par le câble a essentiellement un rôle de zone d'alimentation pour les oiseaux marins du site côtier qui s'étend le long de la plage. La présence du chantier nautique mobile peut provoquer un effet de fuite temporaire avec déplacement de la zone d'alimentation au sein d'un secteur identique très largement réparti.

La faible augmentation de turbidité liée à la pose du câble induit une incidence négligeable sur le lien trophique (effet de fuite temporaire des poissons).

Les îlots des Saintes sont des secteurs privilégiés pour de nombreuses espèces d'oiseaux marins, notamment sur les secteurs de falaises abruptes. Au niveau de la zone de travaux de raccordement sur plage (notamment Crawen), il n'y a pas de zone recensée comme étant propice ou privilégiée pour la ponte et la nidification des oiseaux marins.

En mer, l'installation du câble de communication n'aura aucune incidence sur l'avifaune marine. Le projet aura donc une incidence faible sur cette dernière.

10.5.5. Conclusions sur les incidences sur le milieu biologique

Incidences liées au secteur terrestre (atterrage de câble)

L'atterrage du câble en phase de travaux entraînera la réalisation d'une tranchée de 10-15 mètres de long sur 3 mètres de large afin de pouvoir connecter le câble de communication marin avec la chambre de plage de raccordement (déjà en place). Cette tranchée sera réalisée sur la zone de sable nu entre le haut de plage et la ligne de rivage.

Celle-ci est susceptible d'impacter l'activité de ponte des tortues marines, si ces dernières ont pondu durant les 90 jours avant le lancement des travaux. L'utilisation d'engins de chantier pour creuser la tranchée entraînerait la destruction des nids. En phase de fonctionnement, le câble sera situé à une profondeur de 1.5-2 mètres et n'aura aucune incidence sur la faune locale (avifaune, faune terrestre, tortue marine)

Bien que les travaux dureront très peu de temps (1 journée), les impacts des travaux pourraient être directs, permanents et d'intensité très forte sur ces espèces protégées. La mise en œuvre de différentes mesures de suivi (avant les travaux), d'évitement et de réduction va permettre de réduire drastiquement les incidences sur les tortues marines. Les mesures sont présentées au chapitre 12.13.

INSTALLATION ET ATTERRAGE D'UN CABLE SOUS-MARIN DE TELECOMMUNICATION RELIANT LES ILES DE TERRE DE HAUT ET TERRE DE BAS (LES SAINTES)INSTALLATION ET ATTERRAGE D'UN CABLE SOUS-MARIN DE TELECOMMUNICATION RELIANT LES ILES DE TERRE DE HAUT ET TERRE DE BAS (LES SAINTES)

Incidences liées au secteur strictement marin

Pour les organismes benthiques fixes (phanérogames marines, spongiaires, coraux, échinodermes), la pose du câble de communication va entraîner un écrasement des organismes sur une superficie estimée de 410 m². Les superficies estimées d'écrasement sont de :

- 80 m² pour les herbiers de phanérogames marines ;
- 215 m² pour les herbiers d'*Halophila stipulacea*;
- 82 m² pour les secteurs de spongiaires et gorgonaires.

Les incidences sont considérées comme faibles, bien que permanentes dans le temps (avec toutefois une recolonisation possible).

Pour les organismes mobiles (poissons, tortues, oiseaux...), les principaux effets prévisibles des travaux sont de l'ordre d'un dérangement temporaire. Ces derniers pouvant aisément fuir la zone de perturbations occasionnées par les travaux (bruit, augmentation de la turbidité, mouvements des plongeurs), rares seront ceux qui pourraient être heurtés par la pose du câble. Les plongeurs scaphandriers en charge de la finalisation de la pose du câble veilleront à l'absence d'espèces protégées coralliennes ou halieutiques (lambis, oursins, etc.) sous la pose du câble.

L'absence d'ensouillage de câble va limiter très fortement la remise en suspension des sédiments pouvant impacter la photosynthèse et l'activité biologique de certains organismes.

En phase de travaux, les incidences sont considérées comme permanentes, directe mais de faible intensité.

En phase de fonctionnement, le câble de communication n'aura pas d'incidence électromagnétique ou électrique sur les espèces benthiques mobiles, du fait même de la nature du câble.

En phase de fonctionnement, les incidences sont considérées comme permanentes, directe mais négligeables.

INSTALLATION ET ATTERRAGE D'UN CABLE SOUS-MARIN DE TELECOMMUNICATION RELIANT LES ILES DE TERRE DE HAUT ET TERRE DE BAS (LES SAINTES)

10.6. Espaces protégés et d'intérêt écologique

Les zones de travaux terrestres sont situées directement dans :

- Des espaces remarquables du littoral :
 - Le Chameau (Terre de Haut);
 - Bois Joli (Terre de Haut);
 - Pointe du Fer à Cheval (Terre de Bas).

En outre, l'ensemble de l'île de Terre de Haut étant considérée comme un « Site Inscrit », les travaux sur la plage de Crawen sont compris dans l'emprise du périmètre.

Les zones de travaux terrestres sont situées à proximité directe de :

- Znieff terrestre de type 2 (Massif du Chameau)
- ▶ Deux arrêtés préfectoraux de protection de biotope ("extension Terre-de-Haut APB971-07" et Terre-de-Haut APB971-01");
- Terrains du Conservatoire du Littoral :
 - FR1100621 « Le Chameau »;
 - FR1100819 « Bois Joli » ;
 - FR1100808 « Fer à Cheval » (Terre de Bas).

INSTALLATION ET ATTERRAGE D'UN CABLE SOUS-MARIN DE TELECOMMUNICATION RELIANT LES ILES DE TERRE DE HAUT ET TERRE DE BAS (LES SAINTES)INSTALLATION ET ATTERRAGE D'UN CABLE SOUS-MARIN DE TELECOMMUNICATION RELIANT LES ILES DE TERRE DE HAUT ET TERRE DE BAS (LES SAINTES)

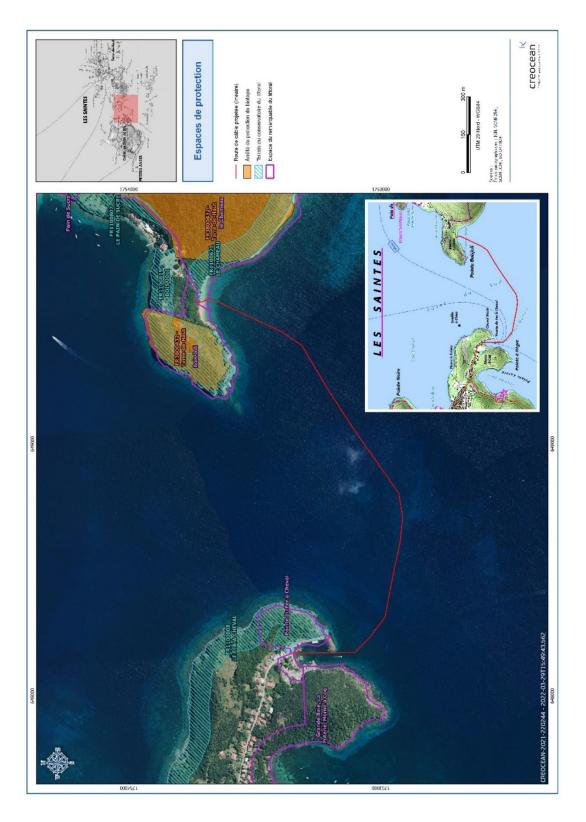


Figure 41 : Espaces protégés ou inventoriés aux Saintes

INSTALLATION ET ATTERRAGE D'UN CABLE SOUS-MARIN DE TELECOMMUNICATION RELIANT LES ILES DE TERRE DE HAUT ET TERRE DE BAS (LES SAINTES)

10.7. Activités et usages

Les effets prévisibles identifiés du projet sur les activités humaines concernent :

- Directement : l'occupation du plan d'eau et l'accès aux zones d'activités,
- Indirectement : les modifications des fonds et de la ressource associée, le risque de pollution des eaux.

En termes d'occupation du plan d'eau, le chantier est mobile avec un périmètre de sécurité de 1 km (au minimum 1 km autour du navire) et la route du navire doit être dégagée de tout obstacle en surface et sur le fond.

10.7.1. Trafic maritime

Partie atterrage (offshore) / neashore

Le navire travaille dans la zone de navigation de plaisance qui se pratique toute l'année et plus particulièrement le week-end ; sur la portion entre la limite d'action du câblier et la plage, le chantier de relevage est effectué sur une journée par segment.

Le navire affiche les signaux de navire à capacité de manœuvre restreinte et l'avis aux navigateurs est passé avant et pendant les travaux ; une information sera également mise en place à la Capitainerie. L'incidence en termes d'occupation du plan d'eau sur l'activité de plaisance des Saintes reste faible.

Partie offshore

Le câble est posé dans une zone avec un peu de trafic maritime, entre Terre-de-Haut et Terre-de-Bas, principalement dû aux passages de navettes à passagers en provenance, soit de 3-Rivières, soit de Terre de Haut.

Le navire type câblier traverse la zone côtière de navigation utilisée par la plaisance et le cabotage ; le navire à capacité de manœuvre restreinte travaille à vitesse réduite, avec le câble tendu à l'arrière. Une information (avis aux navigateurs) est diffusée avant et pendant les travaux, signalant la présence du câblier, son activité et son rayon de sécurité.

Un ajustement des horaires de passage des navettes devra être fait, en concertation avec les armateurs et la Capitainerie.

La durée complète du chantier de pose est d'environ 1 à 2 journées maximum.

10.7.2. Pêche professionnelle

La flottille locale des Saintes (36 navires selon le SIH 2018) travaille tout autour des îlets des Saintes, pour la plupart au filet ou au casier, en côtier (dans les 12 MN).

Les activités pratiquées toute l'année sont le casier et le filet trémail.

L'effet attendu concerne essentiellement l'occupation du plan d'eau. En effet, l'incidence de la pose du câble est négligeable sur les écosystèmes et la ressource halieutique, comme démontré précédemment.

En général, les métiers les plus pénalisés par le passage d'un câblier sont les arts dormants, en raison de la pose des équipements la veille : les pêcheurs doivent laisser libre l'accès au câblier au-dessus du câble. Les métiers trainants sont plus mobiles mais peuvent être déroutés pour laisser place au câblier.

La pose de **casiers** est côtière, pratiquée toute l'année par la flottille saintoise, et inclut la zone de passage du câble. Les casiers sont posés sur le fond ; une bouée signale leur position. Cette activité concerne essentiellement la partie côtière (1.5 MN) où opère le navire.

INSTALLATION ET ATTERRAGE D'UN CABLE SOUS-MARIN DE TELECOMMUNICATION RELIANT LES ILES DE TERRE DE HAUT ET TERRE DE BAS (LES SAINTES)INSTALLATION ET ATTERRAGE D'UN CABLE SOUS-MARIN DE TELECOMMUNICATION RELIANT LES ILES DE TERRE DE HAUT ET TERRE DE BAS (LES SAINTES)

→ Cette activité n'est pas compatible avec le passage du câblier/multicat ou du grappin. Une information devra être fournie pour prévenir les pêcheurs de la période des travaux afin de libérer l'espace maritime. La durée des travaux sur les petits-fonds est d'environ 1 journée et concerne une grande partie des pêcheurs saintois.

La pêche aux lambis (qui se fait au filet) est une activité importante aux Saintes. Toutefois, la période de pêche est limitée à quelques mois dans l'année (d'octobre à janvier). Les travaux étant prévus avant octobre, il n'y aura pas d'incidence sur les usages.

Durant la phase de travaux, une gêne temporaire (1 à 2 jours) liée à la perturbation du trafic, dans son ensemble va être occasionnée par la présence du navire type câblier sur le plan d'eau.

10.7.3. Autres câbles (télécommunication) et conduites

2 câbles de Très Haute Tension EDF sont présents au Nord du futur tracé de câble. Le plus proche (THTB2) sera situé à une dizaine de mètres au nord du futur câble. Leur état de fonctionnement est inconnu.

En outre, une conduite d'eau potable est recensée en sortie du port de l'Anse des Mûriers, descendant vers le Sud. Elle interceptera en un point le futur câble de communication.

Durant la phase de travaux, la pose du câble croisera de manière très réduite les différentes conduites et câbles. Il sera positionné de telle manière que seul un croisement avec la conduite d'eau potable aura lieu.

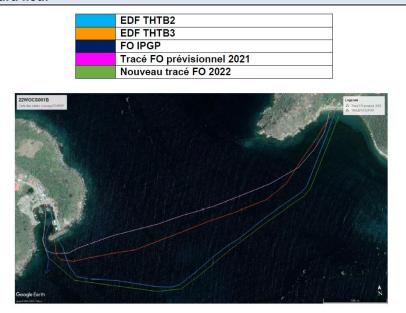


Figure 42 : Localisation des câbles/conduites existants et le futur tracé (FO 2022).

INSTALLATION ET ATTERRAGE D'UN CABLE SOUS-MARIN DE TELECOMMUNICATION RELIANT LES ILES DE TERRE DE HAUT ET TERRE DE BAS (LES SAINTES)

10.7.4. Activités de loisirs

Vis-à-vis de ce compartiment, l'incidence des travaux de pose ne concerne que la partie atterrage, sur la section découverte par les eaux.

Baignade et sports nautiques

Au niveau du secteur de Crawen, le chantier se situe dans une zone de baignade mais les travaux sont programmés sur une très courte durée (1 journée). De plus, le chantier est interdit au public.

Les usages seront impactés très temporairement sur une partie de la plage.

10.7.5. Cadre de vie

Le chantier d'atterrage est limité dans le temps (1 journée) et programmé après la saison touristique principale et l'incidence sur l'arrière-saison reste faible et acceptable. Le navire travaille en H12, à une vitesse de 1 km/h et reste visible : le navire multicat est de même taille qu'un gros bateau de pêche mais travaille plus proche du front de mer. Il reste visible sur 3 à 4 km. Comme le navire n'a pas d'ancrage et rejoint le port de l'anse des Mûriers chaque jour, l'incidence visuelle en front de mer est temporaire.

Dans le port, la présence du navire multicat équivaut à celle d'une petite barge.

Il y a peu d'incidence de la présence du câblier.

Pour les chantiers d'atterrage, l'incidence sur le cadre de vie est liée au passage de la pelle excavatrice à travers le bourg de Terre-de-Haut pour rejoindre le chantier de création des tranchées sur la plage de Crawen.

Sur la plage, le chantier de la tranchée est balisé et interdit au public. L'accès à la plage est maintenu mais la zone de baignade n'est pas accessible pendant une courte période (1 journée).

Le chantier de tranchée, plus court que celui de l'installation du câble, est de courte durée, ce qui atténue l'impact visuel de la tranchée avec déplacement du sable et rend acceptable le bruit des travaux.

INSTALLATION ET ATTERRAGE D'UN CABLE SOUS-MARIN DE TELECOMMUNICATION RELIANT LES ILES DE TERRE DE HAUT ET TERRE DE BAS (LES SAINTES)INSTALLATION ET ATTERRAGE D'UN CABLE SOUS-MARIN DE TELECOMMUNICATION RELIANT LES ILES DE TERRE DE HAUT ET TERRE DE BAS (LES SAINTES)

10.8. Mesures d'accompagnement

10.8.1. Suivi renforcé de l'activité de ponte avant et pendant les travaux (MA1)

Afin d'éviter au maximum le risque de destruction de ponte de tortues marines au moment de la réalisation de la tranchée d'atterrage (sur une journée), un suivi renforcé sera mis en place <u>60 jours</u> avant le début des travaux.

Ce suivi sera réalisé par du personnel qualifié, pratiquant régulièrement de ce genre d'opérations (notamment celles et ceux intervenant pour les comptages en Guadeloupe). Le protocole précis de suivi sera défini en concertation avec l'ONF et la cellule d'animation du Plan National d'Actions Tortues.

En cas d'observations de traces, des informations très précises seront relevées, notamment la localisation (avec relevé GPS et amer)), la date de la montée afin de vérifier si celle-ci est située dans la zone de la future tranchée et si l'éclosion risque de se produire après les travaux ; dans un tel cas, la tranchée sera déplacée, cf. mesure d'évitement suivante

Un compte-rendu sera envoyé tous les 15 jours au Maître d'Ouvrage, ainsi qu'aux services instructeurs sur les observations faites.

10.9. Mesures prévues pour éviter les incidences du projet

10.9.1. Evitement des nids détectés lors de la réalisation de la tranchée (ME1)

En complément de la mesure précédente, dans le cas où un nid de tortues aura été détecté sur le périmètre prévu de la tranchée d'atterrage, un évitement physique sera fait par les engins de chantier, suffisamment important pour que les travaux n'impactent aucunement le processus biologique d'éclosion : vibrations, bruit, tassement du sable, etc. Une mise en défense sera installée pendant la journée des travaux (et enlevée le soir pour ne pas gêner une potentielle montée de tortues), afin de délimiter physiquement la zone à éviter, en prenant une marge de sécurité suffisante.

Une concertation précise aura lieu avant les travaux avec la structure en charge du suivi pour bien appréhender la présence (ou non) de pontes de tortues sur la plage.

10.9.2. Evitement des colonies coralliennes protégées lors de la pose du câble (ME2)

Lors des travaux de pose du câble en mer, une attention particulière devra être apportée pour éviter la pose du câble sur des colonies coralliennes et a fortiori, protégées. Bien que celles-ci soient rares et dispersées, certaines précautions devront être prises. Ainsi, il est convenu qu'un plongeur scientifique, ayant une bonne connaissance des espèces coralliennes protégées, intervienne en même temps que les scaphandriers sous-marins, sur une journée, pour les aider dans le choix de pose du câble sous-marin, puisqu'il est techniquement possible de dévier de quelques mètres le tracé pour éviter tout écrasement d'espèces protégées. Le biologiste aura la responsabilité de décaler la pose du câble dès lors qu'une colonie corallienne protégée sera présente sur le tracé du câble.

Un compte-rendu d'activité sera produit, à la suite de cette opération et transmis aux services instructeurs de la DEAL.

INSTALLATION ET ATTERRAGE D'UN CABLE SOUS-MARIN DE TELECOMMUNICATION RELIANT LES ILES DE TERRE DE HAUT ET TERRE DE BAS (LES SAINTES)

10.10. Mesures prévues pour réduire les incidences du projet

10.10.1. Profondeur et largeur des installations des ouvrages sur la plage (MR1)

Afin de réduire le risque de perturbation des activités de ponte de tortues marines sur la plage de Crawen, les aménagements prévus de raccordement sur la plage seront enfouis suffisamment profonds (1.50 m de profondeur).

Concernant la tranchée d'atterrage, la zone impactée sera limitée au maximum à 6 m. de large, comprenant la tranchée en elle-même et le dépôt des déblais de sable, ainsi que la circulation de l'engin indispensable aux travaux. De manière générale, l'engin utilisé se positionnera en arrière-plage pour limiter sa circulation (cf. mesure MR3).

10.10.2. Réalisation des travaux uniquement de tranchée sur une seule journée (MR2)

Afin de réduire le risque de perturbation des activités nocturnes de ponte de tortues marines sur la plage de Crawen, les travaux seront réalisés en une seule fois, en journée. Aucun travail ne sera réalisé de nuit, au risque de déranger les montées de tortues marines. Les travaux ne devront pas durer plus d'une journée, car cela entraînerait la présence d'une tranchée profonde sur la plage, pendant la nuit, constituant un risque de chute (pour des tortues ou des personnes). La société de travaux s'engage donc à mener les travaux sur une journée.

10.10.3. Définition d'un plan de circulation des engins de chantier (de faible tonnage) (MR3)

Afin de limiter le tassement du sable de la plage lors de l'opération de réalisation de la tranchée, un plan de circulation sera défini et mis en œuvre pendant la journée de travaux. Une mise en défense temporaire (le temps de la journée) sera installée pour délimiter physiquement la zone de passage des engins.

En outre, afin de limiter le tassement, un engin de poids modéré (3 tonnes) sera utilisé pour ces travaux. Il a été exclu le recours à des engins plus lourds, pour des raisons logistiques (amené/repli du matériel), mais également pour des raisons environnementales (tassement beaucoup plus important du sable, zone de circulation plus grande, impact possible sur la végétation), etc.). Ainsi, seule une mini-pelle à chenilles de 3 tonnes sera mobilisée pour cette opération. Outre son poids relativement « léger », sa manœuvrabilité permet de réduire considérablement la zone de circulation et l'emprise au sol.

10.10.4. Pose du câble sur le fond sans ensouillage (MR4)

Afin de réduire l'impact du câble sur les fonds marins, il a été décidé de ne pas ensouiller le câble (hormis à l'interface terre-mer), évitant ainsi l'utilisation de pratiques destructrices, notamment pour les herbiers de phanérogames marines, en bord de plage. Le câble sera simplement posé sur le fond, lesté par son propre poids, empêchant tout mouvement de ragage.

INSTALLATION ET ATTERRAGE D'UN CABLE SOUS-MARIN DE TELECOMMUNICATION RELIANT LES ILES DE TERRE DE HAUT ET TERRE DE BAS (LES SAINTES)INSTALLATION ET ATTERRAGE D'UN CABLE SOUS-MARIN DE TELECOMMUNICATION RELIANT LES ILES DE TERRE DE HAUT ET TERRE DE BAS (LES SAINTES)

10.10.5. Limitation des gênes occasionnées par les travaux et des risques pour la sécurité des personnes

10.10.5.1. Information des usagers

Avant le démarrage des travaux, une information sur la nature, la localisation, la durée des travaux et les moyens mis en œuvre sera donnée aux usagers du plan d'eau, de la route et de la plage (partie terrestre) par avis à la navigation et diffusion dans la presse locale et en mairie, ainsi qu'il est d'usage.

Une information similaire sera mise en place sous forme de placardage en mairie.

10.10.5.2. Signalisation des travaux et gestion du trafic

Afin d'assurer la sécurité sur et aux abords des travaux, un balisage rigoureux devra être mis en place. Ces marques délimitant les sites successifs du chantier seront diurnes et nocturnes. Une information préalable des travaux sera diffusée auprès des autorités et usagers.

L'entreprise en charge des travaux veillera à mettre en place des moyens matériels ou humains pour la surveillance de ces derniers. Aussi, en plus des avis à la navigation, un plan de gestion du trafic maritime et routier sur site pourra être mis en place en fonction de l'organisation des travaux.

11. Moyens d'intervention en cas d'incident ou d'accident et moyens de surveillance

11.1. Prise en compte des préoccupations environnementales

11.1.1. Réduction du risque de pollution accidentelle

En mer, le navire type câblier et le navire de service multi-cat sont habitués aux travaux maritimes, et disposent du matériel nécessaire à bord pour prévenir et traiter les pollutions.

Le personnel est formé à la lutte contre les pollutions marines et le navire répond à la réglementation en termes de protection de l'environnement.

11.1.2. Gestion des déchets

En phase chantier, les déchets ménagers liés à la vie à bord sont stockés puis évacués à quai selon la réglementation en vigueur (Plan Déchets) du port d'attache ou d'abri.

Les morceaux de câble non utilisés seront stockés à bord du navire type câblier et du navire de service type multicat, puis évacués à terre en privilégiant la filière de recyclage.

Tout autre déchet relevé au cours de la mission de pose du câble sera trié, stocké dans les contenants adéquats et évacué vers la filière adéquate en fonction de sa typologie.

INSTALLATION ET ATTERRAGE D'UN CABLE SOUS-MARIN DE TELECOMMUNICATION RELIANT LES ILES DE TERRE DE HAUT ET TERRE DE BAS (LES SAINTES)

11.1.3. Respect des engagements environnementaux

Le projet a été conçu en intégrant la prise en compte des prescriptions énoncées dans l'Arrêté du 23 février 2001 fixant les prescriptions générales applicables aux travaux d'aménagement portuaires et autres ouvrages réalisés en contact avec le milieu aquatique soumis à déclaration en application des articles L214-1 à L214-3 du code de l'environnement et relevant de la rubrique 4.1.2.0 (2°):

- Chantier modulé dans le temps et dans l'espace, en fonction :
 - des conditions naturelles : hydrodynamiques, hydrauliques ou météorologiques
 - des activités humaines : navigation, pêche, conchyliculture, cultures marines et loisirs
 - de la sensibilité de l'écosystème et des risques de perturbation de son fonctionnement
- Calendrier des travaux hors périodes de reproduction (frayères, zones de nidification...) et après la période de plus forte fréquentation touristique.

11.2. Informations des usagers

- Une concertation est menée avec la commune de Terre-de-Haut pour coordonner les travaux de récupération du câble sur la plage.
- Une réunion d'information sera faite avec la **Mairie** pour informer sur les travaux sur la plage en arrière-saison.
- ▶ Une information sera donnée auprès des **représentants des pêcheurs** pour organiser les calendriers échelonnés des travaux.
- Comme mentionné ci-dessus, les usagers de la mer seront informés au préalable et pendant toute la durée des opérations de la localisation du navire type câblier et de sa progression par AVURNAV. Il en sera de même pour les opérations sur l'estran et sur la plage.
- Une fois le câble posé, l'information sera donnée au SHOM de la pose du câble, qui sera ajouté aux cartes marines.

12. Éléments graphiques utiles à la compréhension des pièces du dossier

Les figures nécessaires à la compréhension du présent dossier sont insérées tout au long de celui-ci, pour une meilleure lisibilité.

INSTALLATION ET ATTERRAGE D'UN CABLE SOUS-MARIN DE TELECOMMUNICATION RELIANT LES ILES DE TERRE DE HAUT ET TERRE DE BAS (LES SAINTES)INSTALLATION ET ATTERRAGE D'UN CABLE SOUS-MARIN DE TELECOMMUNICATION RELIANT LES ILES DE TERRE DE HAUT ET TERRE DE BAS (LES SAINTES)

13. Bibliographie

AAMP, 2013. Analyse régionale Guadeloupe – Synthèse des connaissances. Agence des aires marines protégées – Parc national de la Guadeloupe et Université des Antilles et de la Guyane. 240 p (hors annexes).

ASCONIT, PARETO, SAFEGE (2014). Révision de l'État des Lieux, préalable au SDAGE Guadeloupe 2016-2021.

ASCONIT, PARETO, (2015). Élaboration du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux de Guadeloupe 2016-2021.

AUGRIS C., ASSOR R., CLABAUT P., GROTTE A. et ONDREAS H., 1992. Carte des formations superficielles du plateau insulaire de la Guadeloupe – Avec ses îles environnantes et Saint-Martin.

BOURY M., 2001. Cartographie des biocénoses marines côtières de la Basse-Terre de Guadeloupe. Diagnostic écologique et pressions anthropiques. Mémoire de fin d'étude – DESS – Université des Antilles et de la Guyane. 60p

BRGM, 2009. Référentiel Hydrogéologique Français – BDRHF – Version 2. Délimitation es entités hydrogéologiques de la Guadeloupe. 115p.

BRGM, 1990. Dynamique actuelle des cotes de la Guadeloupe et de ses dépendances – Inventaire des zones d'évolution et définition des travaux nécessaires à une meilleure connaissance et gestion du littoral guadeloupéen. 53p.

BRL, 2008. Gestion et développement équilibré du littoral guadeloupéen. État des lieux – Rapport de phase 2. Pour le compte de la DDE de la Guadeloupe. 180p.

CREOCEAN, 2013. Suivi des eaux littorales de Martinique (Réseau d'Observation (ex-RNO) et Suivi des sédiments des ports maritimes de Martinique (REPOM) – Année 2012 et valorisation des données passées. 103p (hors annexes).

CREOCEAN, 2009. Élaboration d'un schéma de dragage et d'entretien des infrastructures des ports départementaux. Our le compte du Conseil Général de la Guadeloupe.

CREOCEAN, 2009. Projet d'aménagement du port départemental de Sainte-Rose – Guadeloupe. Dossier d'enquête publique. Pour le compte du Conseil Général de la Guadeloupe. 156p.

DIREN, 2004. Cartographie : Biodiversité – Les enjeux dans l'archipel de la Guadeloupe.

GEODE, 2012. Suivis environnementaux des opérations de dragage et d'immersion. Guide méthodologique. 134p (hors annexes)

IFREMER, 1999. Dragages et environnement marin, état des connaissances. 223p.

INRA, 2011. Éléments traces métalliques dans les sols de Guadeloupe. Note de cadrage rédigée à la demande du Port Autonome de la Guadeloupe. 7p.

LICARI M. L. 1998. Système d'aide à l'interprétation des données benthiques en milieu marin et lagunaire, IARE, 1998 pour le compte de la Région PACA et l'Agence de l'EAU RMC).

Météo France, 2013. Bulletin Climatique Annuel – 971 Guadeloupe – 2013. 4p.

Météo France, 2012. Bulletin Climatique Annuel – 971 Guadeloupe – 2012. 4p.

PARETO, IMPACT MER, 2012. Grand Port Maritime de la Guadeloupe : Campagne de mesure de la qualité des eaux dans la baie de Pointe-à-Pitre. Rapport final. Décembre 2012. 113p + annexes.

PARETO, IMPACT MER, ARVAM, ASCONIT, R.N. ST-MARTIN, 2011. Directive Cadre sur l'Eau : réalisation du contrôle de surveillance des masses d'eau littorales de la Guadeloupe. Biologie, Physicochimie, Hydromorphologie. Rapport de synthèse de la 3ème année de suivi. Tranche conditionnelle n°2 (2010-2011), rapport final, novembre 2011, 129 pages + annexes.

INSTALLATION ET ATTERRAGE D'UN CABLE SOUS-MARIN DE TELECOMMUNICATION RELIANT LES ILES DE TERRE DE HAUT ET TERRE DE BAS (LES SAINTES)

PUJOS M., GONZALES J.L., PONS J.C. Circulation des eaux sur les plateaux insulaires de Martinique et Guadeloupe. In : Prost Marie-Thérèse (ed.). Évolution des littoraux de Guyane et de la zone caraïbe méridionale pendant le quaternaire. Paris : ORSTOM, 1992, p.415-435.

SAFFACHE P. (2015). L'érosion côtière : dénominateur commun caribéen. Séminaire : le changement climatique en Guadeloupe : comment mettre en œuvre une politique d'adaptation ? Mai 2014.

SAR-SMVM, 2011. Schéma d'Aménagement Régional de la Guadeloupe. Incluant le Schéma de Mise en Valeur de la Mer de la Guadeloupe. Projet approuvé par la Section des Travaux publics du Conseil d'État le 24 mai 2011. 342p (hors annexes).

SCE, 2005. État des lieux Directive Cadre. District Guadeloupe. Pour le compte de la DIREN de la Guadeloupe. 169p.

SDC, 2012. Schéma Départemental des Carrières de la Guadeloupe. 185p.

SHOM, 1999. Instructions nautiques - Antilles orientales – Amérique du Sud (côte Nord-Est). 427p (hors annexes).

14. Webographie

Les sites internet visités pour la réalisation de ce dossier sont les suivants :

Données sur les avis environnementaux rendus en Guadeloupe : http://www.guadeloupe.developpement-durable.gouv.fr/2014-a862.html

Données sur le climat général guadeloupéen : http://www.meteo.gp/Climat/

Données de synthèse des connaissances sur le milieu marin de Guadeloupe par l'Agence des Aires Marines Protégées : http://cartographie.aires-marines.fr/

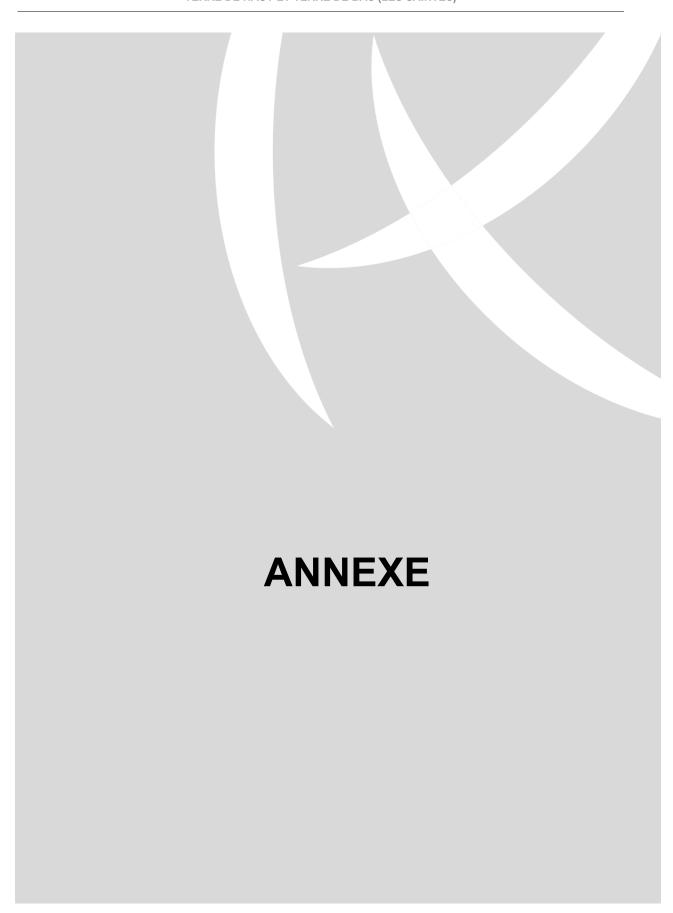
Données sur les espaces protégés du littoral et de la mer en Guadeloupe : http://cartelie.application.developpement-durable.gouv.fr/cartelie/voir.do? carte=SIG_LITTORAL_ET_MER&service=DEAL_Guadeloupe

Données sur les sites du Conservatoire du Littoral et des Rivages Lacustres : http://www.conservatoire-du-littoral.fr/siteLittoral/552/28-pointe-des-chateaux-971_guadeloupe.htm

Données sur les sites classés et inscrits : http://www.culturecommunication.gouv.fr

Données sur les statistiques et études économiques de l'INSEE : www.insee.fr/

INSTALLATION ET ATTERRAGE D'UN CABLE SOUS-MARIN DE TELECOMMUNICATION RELIANT LES ILES DE TERRE DE HAUT ET TERRE DE BAS (LES SAINTES)



INSTALLATION ET ATTERRAGE D'UN CABLE SOUS-MARIN DE TELECOMMUNICATION RELIANT LES ILES DE TERRE DE HAUT ET TERRE DE BAS (LES SAINTES)

| ANNEXE 1 : DEMANDE D'EXAMEN AU CAS PAR CAS | | | | | | | | |
|--|--|--|--|--|--|--|--|--|
| | | | | | | | | |
| | | | | | | | | |
| | | | | | | | | |
| | | | | | | | | |
| | | | | | | | | |
| | | | | | | | | |
| | | | | | | | | |
| | | | | | | | | |
| | | | | | | | | |

INSTALLATION ET ATTERRAGE D'UN CABLE SOUS-MARIN DE TELECOMMUNICATION RELIANT LES ILES DE TERRE DE HAUT ET TERRE DE BAS (LES SAINTES)



